BUDGET 1987-1988

Renseignements supplémentaires

Crédits

Le 25 mars 1987

Préparé par le
Conseil du trésor

Gouvernement du Québec
Conseil du Trésor

Dépôt légal, 1er trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 0706-0327
ISBN 2-550-17271-X

Table des matières

INTRODUCTION 5

LES CRÉDITS 1987-1988: UNE GESTION BUDGÉTAIRE RESPONSABLE 7

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES 15

1. Évolution des dépenses totales 15

2. Répartition des crédits 1987-1988 par mission et domaine d'activités 19

3. Les crédits 1987-1988 par catégorie de dépenses 23

CRÉDITS PAR MINISTÈRE 29

Crédits et dépenses budgétaires par ministère 30

Évolution des effectifs permanents 32

Renseignements supplémentaires par ministère

Affaires culturelles 33
Affaires municipales 35
Agriculture, Pêcheries et Alimentation 38
Approvisionnements et Services 41
Assemblée nationale 43
Commerce extérieur et Développement technologique 44
Communautés culturelles et Immigration 45
Communications 46
Conseil du trésor 48
Conseil exécutif 49
Éducation 51
Énergie et Ressources 53
Enseignement supérieur et Science 56
Environnement 59
Finances 61
Industrie et Commerce 63
Justice 65
Loisir, Chasse et Pêche 67
Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu 69
Office de planification et de développement du Québec 72
Organisme relevant du ministre délégué à l'Administration 73
Organismes relevant de la ministre déléguée à la Condition féminine 74
Organismes relevant de la Vice-présidente du Conseil exécutif 75
Personnes désignées par l'Assemblée nationale 76
Régie de l'assurance-maladie du Québec 77
Relations internationales 79
Revenu 80
Santé et Services sociaux 81
Solliciteur général 84
Tourisme 86
Transports 87
Travail 89

INTRODUCTION

1. La présentation du budget de dépenses a pour but de déterminer le niveau de ressources financières (crédits) que le gouvernement prévoit allouer pour la production des biens et services publics. Les choix retenus font partie intégrante de la politique budgétaire gouvernementale dont le contenu est rendu public lors de la présentation du Discours sur le budget.

2. Le «Livre des Crédits 1987-1988» présente à l'Assemblée nationale les crédits demandés par le gouvernement pour l'année financière débutant le 1er avril 1987. Le présent document en est le complément et vise à fournir des éléments supplémentaires d'information sur le budget de dépenses.

La première partie est constituée de la présentation faite par le ministre délégué à l'Administration et Président du Conseil du trésor, monsieur Paul Gobeil, de la politique de dépenses budgétaires du gouvernement.

La deuxième partie explique l'évolution des dépenses totales et des crédits, leur répartition par grande mission gouvernementale et par domaine d'activités et enfin leur répartition par catégorie de dépenses.

La troisième partie présente les faits saillants des crédits 1987-1988 par ministère et par programme.

LES CRÉDITS 1987-1988: UNE GESTION BUDGÉTAIRE RESPONSABLE

L'année financière 1986-1987 a été pour le gouvernement une année de transition dans la gestion des dépenses publiques. Face à la perspective d'un accroissement continu du déficit, le gouvernement avait en effet décidé de diminuer la croissance des dépenses de façon très importante. Le défi était de le faire de façon ordonnée au moment où les conventions collectives des employés du secteur public québécois devaient être renégociées.

Les résultats pour 1986-1987 montrent que ce défi a été relevé avec succès car le gouvernement a respecté les objectifs financiers qu'il s'était fixés tout en parvenant à des ententes négociées avec ses employés. Par ailleurs, les compressions et rationalisations de dépenses qu'il avait envisagées, ont été réalisées ou révisées selon les cas. Le redressement de la situation budgétaire promis par le gouvernement est donc en voie de réalisation et la préparation des crédits 1987-1988 a été effectuée avec la volonté de le poursuivre.

1. LE BUDGET 1986-1987

Lors du dépôt du livre des Crédits, l'objectif de dépenses pour 1986-1987 avait été fixé à 28 575 millions $. Par la suite, dans le Discours sur le budget du ministre des Finances, monsieur Gérard D. Levesque, les nouvelles mesures affectant les dépenses amenaient une révision de l'objectif à 28 480 millions $. Ces mesures étaient de trois sortes. Tout d'abord des crédits additionnels de 116 millions $ furent annoncés pour différents programmes. Deuxièmement, des modifications aux pratiques comptables furent introduites afin de mieux réfléter les dépenses réellement encourues à chaque exercice budgétaire. Ces modifications ont eu pour effet de diminuer les dépenses de 136 millions $ en 1986-1987 et d'accroître les dépenses pour certaines années antérieures. Enfin, le gouvernement prévoyait prendre des mesures additionnelles de compressions ou de rationalisations pour accroître les crédits périmés nets.

TABLEAU 1
LA PRÉVISION DES DÉPENSES 1986-1987
(en millions $)

	Résultats 1985-1986	Budget[1] 1986-1987	Prévision 1986-1987	Variation en %
Crédits initiaux	27 400	28 750	28 750	4,9
Crédits additionnels	339	116	193[2]	—
Dépassements non pourvus par crédits	101	—	53	—
Crédits totaux requis	27 840	28 866	28 996	—
Impact des modifications aux pratiques comptables	488	(136)	(81)	—
Crédits périmés	(618)	(250)	(435)	—
Dépenses totales	**27 710**	**28 480**	**28 480**	**2,8**

1 Tel que présenté dans le Discours sur le budget du ministre des Finances, monsieur Gérard D. Levesque, le 1er mai 1986.

2 Excluant un montant de 79 millions $ pour la provision des créances douteuses dont l'incidence est prise en compte dans l'évaluation de l'impact des modifications aux pratiques comptables.

Comme l'illustre le tableau 1 sur la prévision des dépenses 1986-1987, l'objectif de dépenses totales de 28 480 millions $ a été respecté, ce qui signifie que sur la base des nouvelles conventions comptables, le taux de croissance des dépenses en 1986-1987 n'aura été que de 2,8 % alors que

l'augmentation du PIB en 1986 a été de 6,8 % et que l'indice des prix (IPC) progressait de 4,2 %. En termes réels, les dépenses gouvernementales ont diminué de 1,3 % et le ratio des dépenses en % du PIB montre un redressement significatif puisqu'il passe de 26,4 % à 25,5 %.

En plus des crédits additionnels annoncés lors du Discours sur le budget, le gouvernement a dû accroître en cours d'année le financement de certains programmes pour des dépenses urgentes et imprévues. Le besoin total en financement additionnel qui avait été de 440 millions $ en 1985-1986 n'a été que de 246 millions $ en 1986-1987, dont 52,6 millions $ pour les dépenses afférentes au service de la dette gouvernementale et 193,4 millions $ pour diverses autres dépenses, y compris les mesures annoncées au Discours sur le budget.

Au début de l'année financière 1986-1987, le gouvernement avait pris l'engagement de ne pas présenter de budgets supplémentaires à moins de «situations urgentes ou exceptionnelles». Non seulement cet engagement a-t-il été tenu mais le gouvernement a autofinancé à l'intérieur des crédits votés le dépassement de coûts des conventions collectives.

Ainsi, comme le montre le tableau 2, les crédits périmés bruts incluant ceux découlant des modifications aux conventions comptables sont évalués à 516 millions $. Toutefois comme les nouvelles conventions collectives des employés du secteur public entraîneront des déboursés supplémentaires de 164 millions $ qui ont été financés à même les crédits votés, les crédits périmés bruts totaux auront été en fait de 680 millions $ en 1986-1987. Quant aux crédits périmés nets, ils seront au moins de 270 millions $ tel que prévu au Discours sur le budget. Cet objectif a été atteint grâce à une gestion efficace et prudente des programmes dans tous les ministères, ce qui a permis au gouvernement de ne pas avoir à imposer de nouvelles compressions comme il avait été annoncé au Discours sur le budget.

TABLEAU 2
ESTIMÉ DES CRÉDITS PÉRIMÉS NETS
EN 1985-1986 ET 1986-1987
(en millions $)

	Prévision 1985-1986	Prévision 1986-1987
Crédits périmés bruts	618	435
Crédits périmés découlant des modifications aux pratiques comptables	—	81*
Sous-total	618	516
Crédits périmés utilisés pour le financement des coûts des nouvelles conventions collectives	—	164
Crédits périmés bruts totaux	618	680
MOINS: • Crédits additionnels	(339)	(193)
• Dépassements non pourvus par crédits	(101)	(53)
• Coûts supplémentaires des nouvelles conventions collectives	—	(164)
Crédits périmés nets	**178**	**270**

* Au lieu de 136 millions $ prévu au Discours sur le budget.

2. LE BUDGET 1987-1988: UNE CROISSANCE DES DÉPENSES DE 5,9 %

Dans les perspectives à moyen terme de la situation financière du gouvernement publiées avec le Discours sur le budget de mai 1986, l'objectif de dépenses pour 1987-1988 avait été établi à 29 650 millions $, soit un taux de croissance annuel de 4,1 %. Cet objectif était basé sur une projection de crédits budgétaires de 30 225 millions $, ce qui impliquait un écart budgétaire de 575 millions $ qui devait être résolu par des compressions de dépenses de 400 millions $ et par des crédits périmés nets de 175 millions $.

La prévision de dépenses avait été également effectuée en supposant que la croissance de la production économique (PIB) se situerait à 6,1 % et que la hausse des prix (IPC) serait en moyenne de 2,9 %. Ce scénario de prévision signifiait donc une augmentation des dépenses gouvernementales supérieures à celle des prix mais inférieure de 2 % à la croissance du PIB, ce qui permettait de continuer à réduire le poids du secteur public dans l'économie.

La prévision des indicateurs économiques a depuis été révisée. Ainsi la hausse des prix en 1987 sera plus élevée que prévu, soit 4,1 % au lieu de 2,9 % tandis que la croissance du PIB est estimée à 7,8 % au lieu de 6,1 %. L'accélération de l'inflation qui est apparue au cours de 1986 a eu un impact sur les négociations des nouvelles conventions collectives de travail. Par rapport aux prévisions initiales, les accroissements de salaires et les autres bénéfices consentis pour les années 1987 et 1988 occasionneront des déboursés additionnels de l'ordre de 359 millions $ dont 184 millions $ correspondent à un ajustement de la prévision initiale pour l'inflation plus élevée et 175 millions $ pour les autres bonifications. Comme par ailleurs le coût des avancements dans les échelles de salaire sera inférieur de 44 millions $ en raison du vieillissement des employés du secteur public, le coût net supplémentaire des conventions est estimé à 315 millions $.

De plus, compte tenu du très bon résultat obtenu au cours de 1986-1987 dans le redressement de la gestion des programmes, le gouvernement a décidé, à la lumière de l'évolution prévisible de la situation financière, de réduire le niveau de compressions budgétaires de 400 millions $ à 215 millions $. Le coût net supplémentaire des conventions collectives et la réduction des compressions budgétaires anticipées totalisent 500 millions $, ce qui explique que l'objectif des dépenses ait été porté de 29 650 millions $ à 30 150 millions $. Le gouvernement continuera par ailleurs de gérer le budget de façon à générer 175 millions $ de crédits périmés nets, ce qui permet d'établir à 30 325 millions $ les crédits totaux des ministères et organismes, comme le montre le tableau 3.

TABLEAU 3
LE BUDGET DE DÉPENSES 1987-1988
(en millions $)

	Prévision 1986-1987	Budget 1987-1988	Variation en %
Crédits initiaux	28 750	30 325	5,5
Crédits périmés nets	(270)*	(175)	—
Dépenses totales	**28 480**	**30 150**	**5,9**

* Sur une base comparable à 1987-1988, le montant est de 189 millions $, obtenu en excluant la correction de 81 millions $ découlant des modifications aux pratiques comptables.

La révision à la hausse de l'objectif de dépenses demeure conforme à la stratégie budgétaire que le gouvernement a mise en place en 1986 et qui vise à ralentir la croissance des dépenses de façon à dégager des ressources pour la croissance du secteur de la production des biens et services. Ainsi, l'augmentation des dépenses budgétaires à 5,9 % restera pour 1987-1988 en deçà de la croissance du PIB évaluée à 7,8 %. L'écart sera de 1,9 %, soit sensiblement le même que celui prévu l'année dernière, et la part des dépenses gouvernementales dans le PIB continuera de décroître, passant de 25,5 % à 25,0 %.

Ceci étant dit, il convient d'examiner plus en détail la composition de l'augmentation des dépenses qui passeront de 28 480 millions $ en 1986-1987 à 30 150 millions $. Comme le montre le tableau 4, la variation avant crédits périmés est de 1 845 millions $. De ce montant, 1 176 millions $ proviennent des engagements du gouvernement au titre des salaires, des régimes de retraite et des services de dette. Les autres augmentations, soit 884 millions $, découlent du coût net de l'indexation incluse dans la préparation des crédits et de la variation des autres dépenses de fonctionnement et de transfert.

TABLEAU 4
AUGMENTATION DES DÉPENSES 1987-1988
(en millions $)

Dépenses probables 1986-1987		28 480
PLUS: • Augmentation des salaires, traitements et autres rémunérations	673	
• Régimes de retraite	228	
• Services de dette	275	
Sous-total	1 176	
• Coût de l'indexation des autres dépenses inclus dans la préparation des crédits	297	
• Autres accroissements des dépenses de fonctionnement et de transfert	587	
Sous-total	884	
• Mesures d'économies budgétaires	(215)	
Montant net des augmentations de crédits		1 845
Crédits 1987-1988		30 325
Crédits périmés nets		(175)
Dépenses 1987-1988		**30 150**

Si on met à part, comme il est fait au tableau 5, les dépenses pour les régimes de retraite et les services de dette, le taux de croissance des dépenses des programmes sera de 5,1 % en 1987-1988 comparativement à 5,9 % pour les dépenses totales. Le taux d'inflation prévu étant de 4,1 %, la croissance en volume sera donc de 1,0 %, alors qu'elle a diminué de 1,3 % en 1986-1987.

TABLEAU 5
ÉVOLUTION DES DÉPENSES PAR CATÉGORIE
(en millions $)

	Prévision 1986-1987	Budget 1987-1988	Variation en %
Régimes de retraite	1 683	1 911	13,5
Services de dette	3 857	4 132	7,1
Autres dépenses des programmes	22 940	24 107*	5,1
Dépenses totales	**28 480**	**30 150**	**5,9**

* Les crédits périmés nets ont été déduits des autres dépenses.

3. LES MESURES D'ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES

Tel que mentionné, les économies budgétaires effectuées au cours de la préparation des crédits pour 1987-1988 totalisent 215 millions $. Ces économies budgétaires ont été évaluées en comparant les crédits des ministères aux coûts qui sont calculés pour les fins de la projection triennale des programmes qui sert de base à l'élaboration de la politique financière. Le montant de 215 millions $ représente 0,7 % du budget total. Comme le montre le tableau 6, les mesures d'économies ont été ventilées en quatre catégories, à savoir celles affectant les coûts de fonctionnement des ministères et organismes, celles diminuant les coûts de fonctionnement des institutions subventionnées, les réductions des programmes de subvention et finalement les cessations d'activités.

TABLEAU 6
SOMMAIRE DES PRINCIPALES ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES
(en millions $)

1. Mesures d'économies diminuant les coûts de fonctionnement des ministères et organismes	93
2. Mesures d'économies diminuant les coûts de fonctionnement des institutions subventionnées	29
3. Réductions des programmes de subvention	73
4. Cessations d'activités	20
5. Total	**215**

Tous les ministères sont touchés par les mesures d'économies diminuant les coûts de fonctionnement. Ces mesures sont de nature générale, sauf deux qui furent appliquées de façon spécifique: une élimination des dépenses de surtemps (12,0 millions $) suite aux négociations de conventions collectives et une diminution de 1 % de la masse salariale des ministères (19,5 millions $) afin de réduire la sur-budgétisation traditionnelle de cette catégorie de dépenses.

Les mesures d'économies touchant les institutions subventionnées sont au total modestes et elles n'affecteront pas les services. Enfin, les mesures ayant pour effet de diminuer les budgets des programmes de subventions ou de cesser complètement certains services, ont, dans plusieurs cas, été faites dans une perspective de réallocation de ressources afin de favoriser certaines priorités.

4. LES PROGRAMMES PRIORITAIRES

Plusieurs ministères connaissent des hausses de crédit significatives pour 1987-1988. Certaines de ces hausses découlent évidemment des engagements déjà pris, comme c'est le cas au ministère de l'Environnement dont l'augmentation est en grande partie imputable au coût du service de la dette des projets d'assainissement réalisés. En retenant parmi les hausses des ministères celles qui ont été l'objet de décisions spécifiques, le gouvernement a, de fait, alloué une somme de 301,2 millions $ pour des activités prioritaires en 1987-1988.

TABLEAU 7
RÉPARTITION PAR MINISTÈRE DES CRÉDITS ALLOUÉS POUR DES ACTIVITÉS PRIORITAIRES
(en milliers $)

Ministères	Crédits
Affaires culturelles	3 000
Affaires municipales	55 400
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	8 500
Éducation	7 300
Énergie et Ressources	16 140
Environnement	6 040
Industrie et Commerce	22 400
Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu	42 400
Relations internationales	8 500
Santé et Services sociaux	98 437
Transports	6 600
Autres ministères	7 920
Développement de systèmes informatiques (divers ministères)	18 580
Crédits totaux pour activités prioritaires	**301 217**

Parmi les principaux programmes qui ont bénéficié d'ajouts de crédits, il y a tout d'abord le nouveau programme d'aide à la restauration domiciliaire dont les crédits prévus seront de 43 millions $ pour un objectif de 10 600 logements restaurés. Le ministère des Affaires municipales consacrera de plus un montant de 6 millions $ pour l'exploitation de nouvelles unités HLM (habitation à loyer modique) et 4 millions $ afin d'indexer les loyers plafonds de Logirente et permettre ainsi l'admissibilité de bénéficiaires additionnels.

Le ministère de l'Énergie et des Ressources continuera tel que prévu le programme de reboisement dont les crédits augmenteront de 12,6 millions $. Au ministère de l'Industrie et du Commerce, une provision de 20 millions $ a été incluse dans les crédits afin de financer les engagements pris par le gouvernement à l'égard de projets de développement industriel. Le montant de 42,4 millions $ prévu pour le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu sera utilisé pour accroître les ressources des programmes d'employabilité et de soutien à l'emploi.

Parmi tous les ministères, c'est celui de la Santé et des Services sociaux qui bénéficiera de l'augmentation la plus importante, soit 98,4 millions $. Cette somme a été allouée en priorité à la poursuite des politiques que le ministère a initié en 1986-1987, à savoir: le désengorgement des urgences des hôpitaux (39,4 millions $), la hausse des services dans les centres hospitaliers (37,3 millions $) et l'ouverture de nouveaux services faisant suite aux investissements réalisés (14,4 millions $).

5. CONCLUSION

Les résultats de l'année financière 1986-1987 montrent que le gouvernement a été fidèle à l'engagement qu'il avait pris de gérer les finances publiques de façon responsable. Cet engagement a été tenu parce que la direction de chaque ministère y a participé en acceptant de respecter les contraintes budgétaires fixées et en acceptant même en cours d'année de revoir leurs priorités afin d'aligner les dépenses en fonction de l'évolution de la situation. C'est de cette façon que le Conseil du trésor a pu autofinancer les ajustements supplémentaires qui ont été consentis lors de la négociation des conventions collectives de travail.

C'est dans le même esprit que le gouvernement entend gérer le nouveau budget de dépenses pour 1987-1988. L'objectif de dépenses a été tout d'abord réajusté afin de l'adapter aux nouvelles perspectives économiques et afin de satisfaire les besoins prioritaires de la population autant dans le

domaine social qu'économique. Les compressions budgétaires effectuées en 1986-1987 avaient pour but de corriger les bases budgétaires en diminuant ou même en éliminant certains services publics. La préparation des crédits 1987-1988 s'est faite en poursuivant cet effort de redressement commencé mais, plutôt que de viser à corriger les bases budgétaires, l'objectif est maintenant de maintenir le taux de croissance des dépenses à un niveau compatible avec notre capacité de payer tout en générant des économies par une gestion efficace des ressources humaines et matérielles.

Il faut profiter de la période d'expansion économique qui se prolonge pour consolider nos acquis. En redonnant confiance dans la gestion du secteur public, le gouvernement a aussi redonné confiance dans l'avenir politique et économique du Québec. Les québécois et les québécoises sont en définitive les premiers bénéficiaires de ce nouveau climat et de l'amélioration de la situation économique et budgétaire.

Paul Gobeil
Ministre délégué à l'Administration
et Président du Conseil du trésor

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES

1. ÉVOLUTION DES DÉPENSES TOTALES

Cette section montre l'évolution des dépenses gouvernementales depuis 1980-1981. Les données ont été normalisées pour tenir compte des modifications aux pratiques comptables adoptées par le gouvernement lors du budget 1986-1987. Les données antérieures à 1980-1981 ne sont pas encore disponibles sur une base comparable.

La dépense probable 1986-1987

1.1 La dépense probable pour l'exercice 1986-1987 s'établit à 28 480 millions $, soit le niveau prévu lors du Discours sur le budget 1986-1987. La croissance par rapport à 1985-1986 est de 2,8 %.

Les crédits 1987-1988

1.2 Les crédits 1987-1988 totalisent 30 325 millions $ alors que la dépense probable est fixée à 30 150 millions $ en raison d'une prévision de crédits non utilisés de 175 millions $. Le taux de croissance des dépenses prévu en 1987-1988 s'élève donc à 5,9 % par rapport à 1986-1987.

1.3 Lorsque l'on enlève la partie de la croissance expliquée par la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC) prévue au Canada en 1987, l'augmentation en termes réels des dépenses en 1987-1988 est de 1,7 % comparativement à une baisse de 1,3 % en 1986-1987. Sur deux ans, la hausse totale en termes réels est de 0,4 %.

Evolution récente des dépenses

1.4 Depuis 1980-1981, les dépenses sont passées de 18 162 millions $ à 30 150 millions $. La croissance la plus forte a été enregistrée en 1981-1982 soit 13,3 %, alors que la plus faible s'est produite en 1986-1987, soit 2,8 %. Les données détaillées sont présentées au tableau 8 de la page 19.

1.5 L'augmentation totale en termes réels depuis 1980-1981 est de 1 284 millions $ ou de 7,1 %. On observe à chaque année une croissance réelle continue sauf en 1982-1983 et en 1986-1987 alors que la dépense réelle diminuait respectivement de 2,3 % et 1,3 %.

GRAPHIQUE 1
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉVOLUTION DES DÉPENSES
(en millions $)

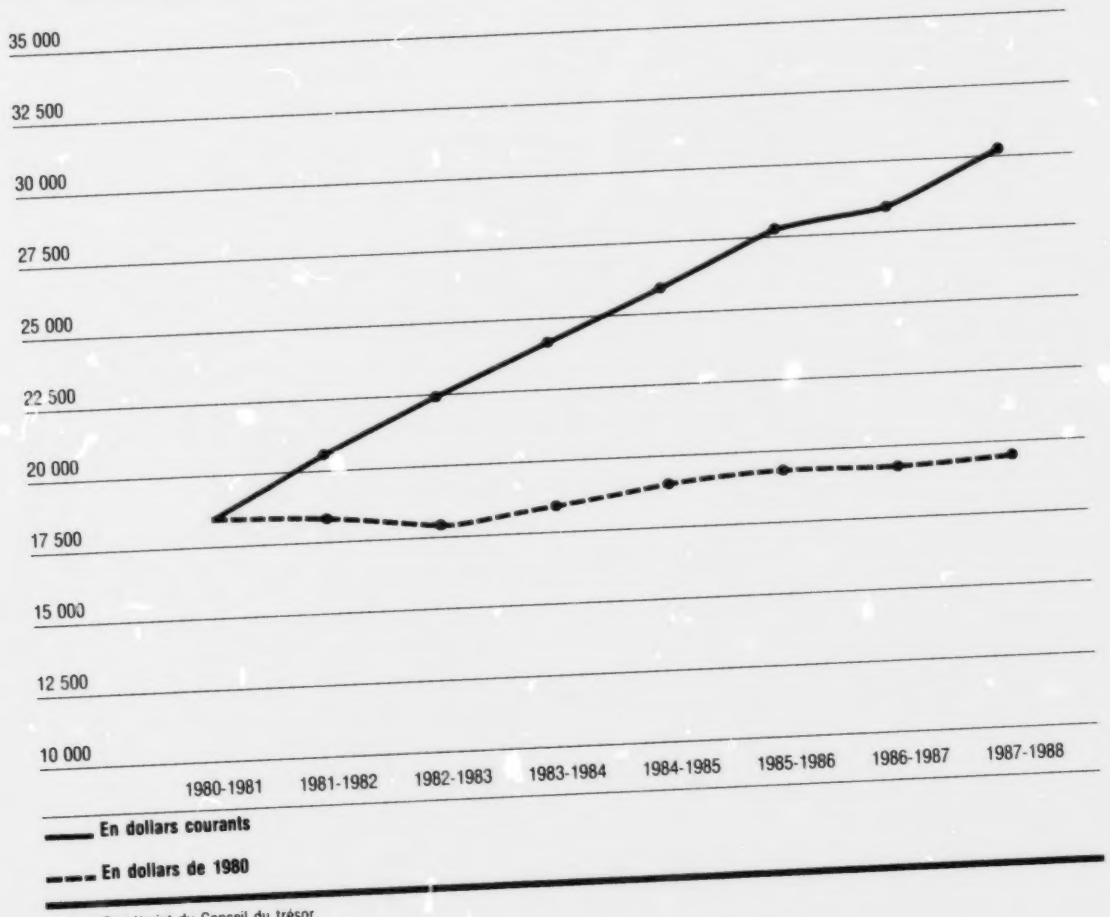

Source: Secrétariat du Conseil du trésor.

Part de la richesse collective consacrée aux biens et services publics

1.6 Le ratio des dépenses sur le produit intérieur brut (PIB) permet de comparer le coût des services publics avec l'ensemble des revenus générés dans l'économie au cours de la période correspondante. En 1987-1988, ce ratio s'élèvera à 25,0 %.

De 25,8 % qu'il était en 1980-1981, le ratio dépenses/PIB a augmenté à 26,5 % en 1982-1983 lors de la dernière récession économique. Après avoir atteint un sommet de 26,8 % en 1984-1985, il a diminué de 0,4 point de pourcentage en 1985-1986 et de 0,9 point en 1986-1987. En 1987-1988, la diminution prévue est de 0,5 point.

GRAPHIQUE 2
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
DÉPENSES EN % DU PIB

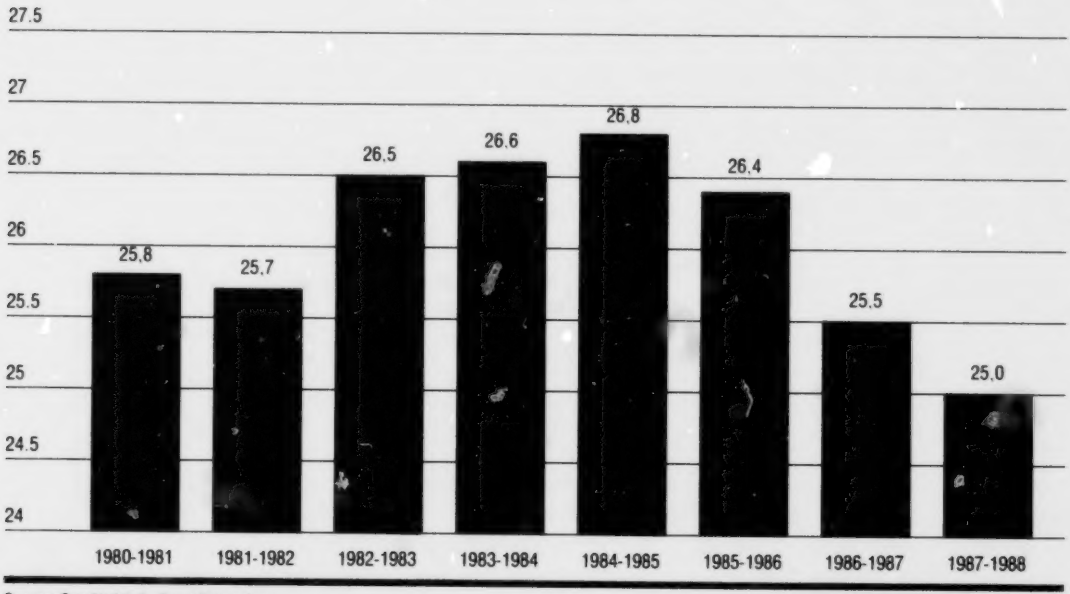

Source: Secrétariat du Conseil du trésor.

La dépense par habitant:

1.7 La dépense moyenne par habitant est de 4 522 $ en 1987-1988. Il s'agit d'une augmentation de 5,2 % par rapport à 1986-1987. Sur une base réelle, cette hausse est de 1,1 % comparativement à une baisse de 2,0 % l'année précédente. Au total, depuis deux ans, on observe donc une baisse de 0,9 % de la dépense réelle par habitant.

1.8 Depuis 1980-1981, la dépense par habitant a augmenté de 1 678 $, passant de 2 844 $ à 4 522 $ en 1987-1988. En moyenne, la progression annuelle fut de 6,8 % alors qu'en termes réels, elle fut de 0,4 %.

GRAPHIQUE 3
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
DÉPENSES PAR HABITANT
(en $)

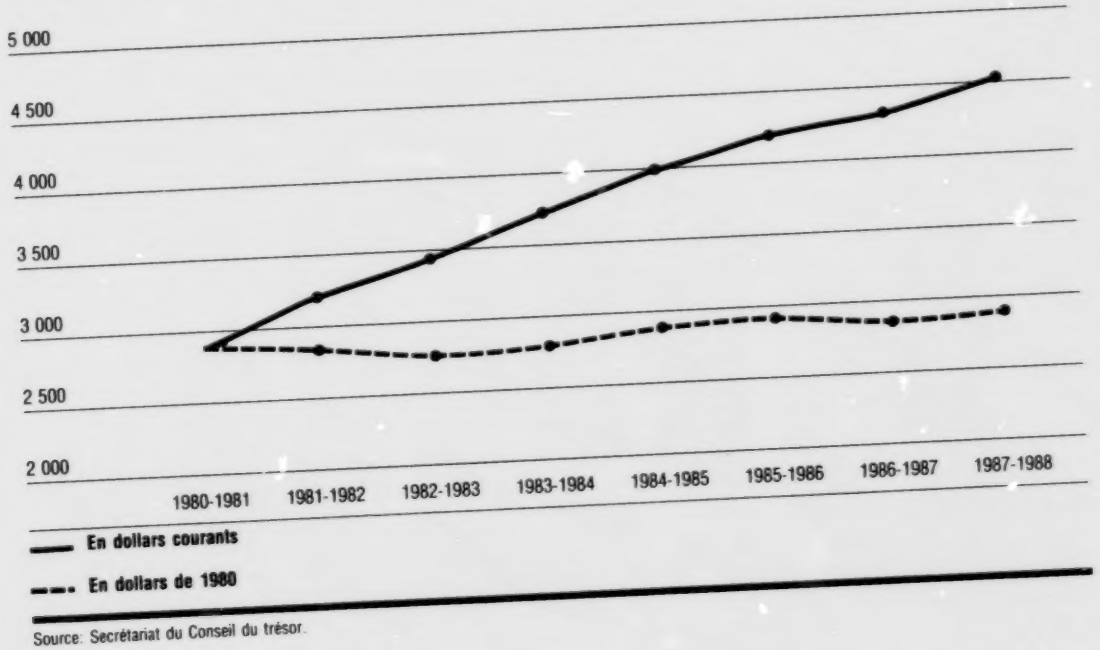

Source: Secrétariat du Conseil du trésor.

Synthèse

1.9 La croissance des dépenses a fortement ralenti depuis le début des années quatre-vingt. La dépense par habitant est à peine plus élevée en termes réels qu'elle ne l'était en 1980-1981. Quant à la part relative des dépenses du gouvernement du Québec dans le produit intérieur brut, soit 25,0 % en 1987-1988, elle est maintenant inférieure au niveau observé pour chacune des sept années précédentes.

TABLEAU 8
ÉVOLUTION DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES AU QUÉBEC
(en millions $)

	1980-1981	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988
Dépenses totales								
• nominales	18 162	20 575	22 260	24 038	26 165	27 710	28 480[3]	30 150[4]
• variation en %	—	13,3	8,2	8,0	8,8	5,9	2,8	5,9
• réelles[1]	18 162	18 295	17 865	18 231	19 018	19 376	19 115	19 446
• variation en %	—	0,7	(2,3)	2,0	4,3	1,9	(1,3)	1,7
Dépenses par habitant								
• nominales	2 844	3 196	3 435	3 692	3 998	4 210	4 298	4 522
• variation en %	—	12,4	7,5	7,5	8,3	5,3	2,1	5,2
• réelles[1]	2 844	2 842	2 757	2 800	2 906	2 944	2 884	2 916
• variation en %	—	(0,1)	(3,0)	1,6	3,8	1,3	(2,0)	1,1
Dépenses en % du PIB	25,8	25,7	26,5	26,6	26,8	26,4	25,5	25,0
Taux de croissance du PIB en %[2]	—	13,8	5,0	7,6	8,0	7,3[5]	6,8[5]	7,8[5]
Taux d'inflation au Canada en %[2]	—	12,5	10,8	5,8	4,3	3,9	4,2	4,1[5]
Population (1er juin)	6 386	6 438	6 480	6 510	6 545	6 583	6 627	6 668[5]

1 En dollars de 1980.

2 Pour l'année civile se terminant le 31 décembre de l'année financière.

3 Dépenses probables.

4 Prévision établie lors du dépôt des Crédits 1987-1988.

5 Prévision du ministère des Finances du Québec.

Sources: Secrétariat du Conseil du trésor, ministère des Finances du Québec, Statistique Canada.

2. RÉPARTITION DES CRÉDITS 1987-1988 PAR MISSION ET DOMAINE D'ACTIVITÉS

Les données antérieures à 1986-1987 ont été normalisées pour tenir compte des modifications aux pratiques comptables introduites en 1986-1987. Toutefois, les données par mission et domaine d'activités ne sont pas encore disponibles pour les années antérieures à 1984-1985.

Les crédits 1987-1988 par mission

2.1 C'est la mission sociale qui accapare la majeure partie du budget, soit 40,1 % ou 12 147,7 millions $. La mission éducative et culturelle représente pour sa part 29,3 % des dépenses ou 8 888,3 millions $. La mission administrative qui comprend le service de la dette gouvernementale représente 19,2 % du total et enfin la mission économique 11,4 %.

GRAPHIQUE 4
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
RÉPARTITION DES CRÉDITS 1987-1988

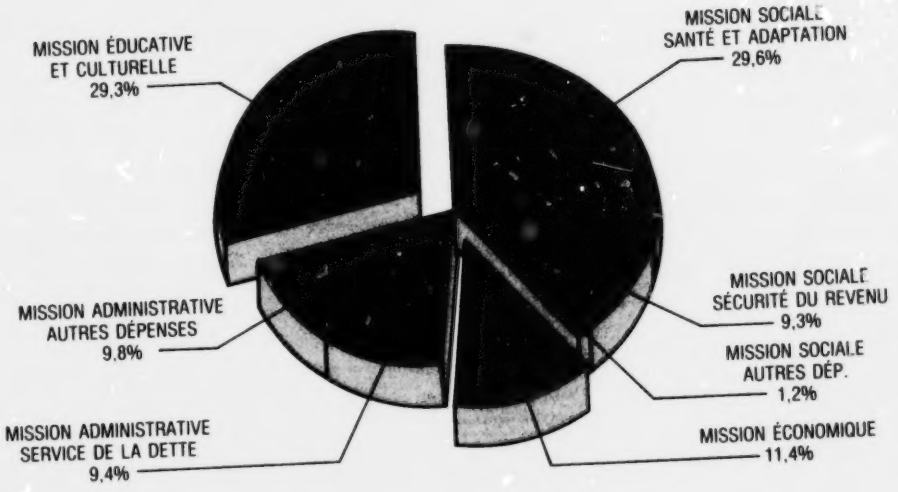

Source: Secrétariat du Conseil du trésor

La croissance des dépenses par mission depuis 1984-1985

2.2 En 1987-1988, chacune des missions connaîtra une hausse de ses crédits supérieure à la hausse de ses dépenses en 1986-1987. Après une diminution de 0,7 % en 1986-1987, la mission économique connaît la plus forte augmentation de crédits, soit 9,5 %. Pour les autres missions, les taux de croissance sont plus faibles: 6,3 % pour la mission sociale, 6,2 % pour la mission administrative et 5,8 % pour la mission éducative et culturelle.

GRAPHIQUE 5
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
CROISSANCE DES DÉPENSES PAR MISSION
(en pourcentage)

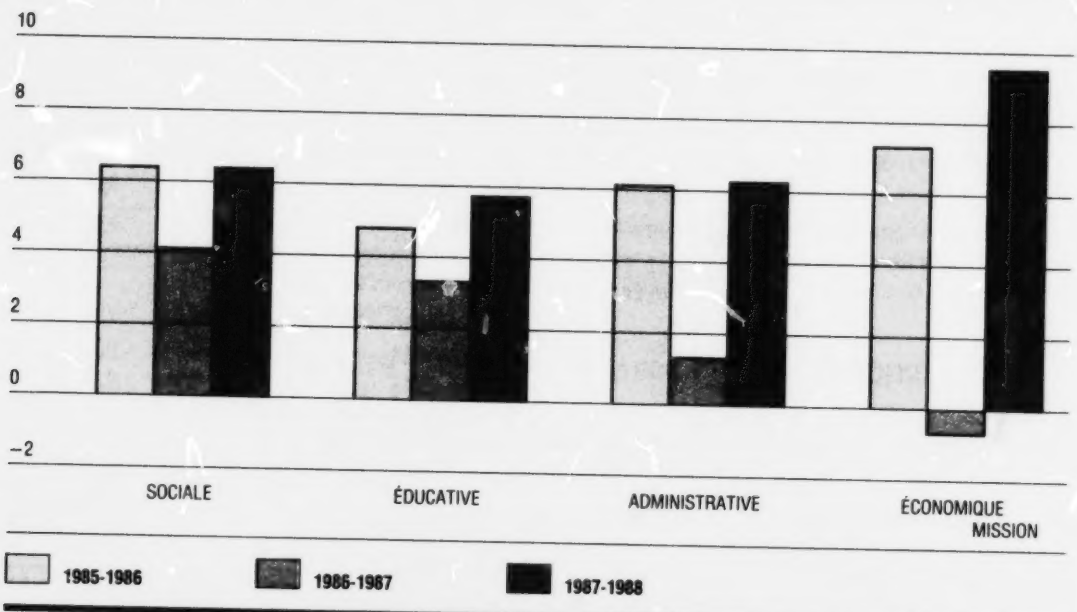

Source: Secrétariat du Conseil du trésor.

Ventilation des crédits 1987-1988 par domaine d'activités

2.3 Une ventilation des crédits par domaine d'activités permet de mettre en évidence la nature des services publics et leur coût respectif. Ce sont les services de santé et d'adaptation sociale qui accaparent la majeure partie du budget, soit 8 971,8 millions $ ou 29,6 %. Ils sont suivis par l'ensemble des services d'éducation qui totalisent 8 528,1 millions $, soit 28,1 %. Le troisième poste en importance est celui de la gestion administrative centrale au montant de 4 360,2 millions $, lequel comprend notamment le coût du service de la dette gouvernementale qui est de 2 846 millions $. Enfin, les crédits pour la sécurité du revenu s'élèvent à 2 810,9 millions $.

L'ensemble des interventions dans la mission économique totalise 3 453,7 millions $. Les deux principaux postes de dépense afférents sont les ressources naturelles et industries primaires pour un montant de 1 326,9 millions $ et les dépenses en transports, lesquelles représentent 1 316,6 millions $.

TABLEAU 9
BUDGÉTISATION PAR MISSION ET DOMAINE D'ACTIVITÉS

	Crédits 1987-1988		Répartition des crédits		
	Millions $	Croissance en %[1]	En % du total[3]	En % du PIB	$ par habitant
MISSION ÉCONOMIQUE					
• Ressources naturelles et industries primaires	1 326,9	10,4	4,4	1,1	199
• Industries secondaires	370,7	5,6	1,2	0,3	56
• Services	109,4	3,1	0,4	0,1	16
• Ressources humaines	330,1	47,0[2]	1,1	0,3	49
• Transports	1 316,6	3,8	4,3	1,1	197
Sous-total	3 453,7	9,5	11,4	2,9	518
MISSION ÉDUCATIVE ET CULTURELLE					
• Éducation	8 528,1	6,1	28,1	7,1	1 279
• Culture	203,5	5,4	0,7	0,2	31
• Loisir	156,7	(5,8)	0,5	0,1	23
Sous-total	8 888,3	5,8	29,3	7,4	1 333
MISSION SOCIALE					
• Sécurité du revenu	2 810,9	0,9	9,3	2,3	422
• Santé et adaptation sociale	8 971,8	7,6	29,6	7,4	1 345
• Habitation	365,0	17,9	1,2	0,3	55
Sous-total	12 147,7	6,3	40,1	10,1	1 822
MISSION GOUVERNEMENTALE ET ADMINISTRATIVE					
• Institutions politiques	727,2	2,2	2,4	0,6	109
• Gestion administrative centrale	4 360,2	6,6	14,3	3,6	654
• Relations intergouvernementales	74,3	18,8	0,2	0,1	11
• Protection de la personne et de la propriété	673,6	6,8	2,2	0,6	101
Sous-total	5 835,3	6,2	19,2	4,8	875
TOTAL DES CRÉDITS	**30 325,0**	**6,5**	**100,0**	**25,1**	**4 548**
PERIMÉS NETS	(175,0)	—	—	(0,1)	(26)
TOTAL DES DÉPENSES	**30 150,0**	**5,9**	—	**25,0**	**4 522**

1 Par rapport à la dépense probable de 1986-1987.

2 Une partie importante des crédits pour ce domaine d'activités est réaffectée dans d'autres secteurs en cours d'année.

3 Ventilation en % du total des crédits.

Sources: Secrétariat du Conseil du trésor, les prévisions du produit intérieur brut et de la population proviennent du ministère des Finances du Québec.

La croissance des crédits répartie par domaine d'activités

2.4 Par domaine d'activités, les hausses de crédits les plus fortes sont de 18,8 % pour les relations intergouvernementales, 17,9 % pour l'habitation, 10,4 % pour les ressources naturelles et les industries primaires. Ces variations substantielles s'expliquent par l'octroi de budgets spécifiques en 1987-1988.

Parmi les autres domaines, on note des hausses de 7,6 % pour les services de santé et d'adaptation sociale, 6,8 % pour la protection de la personne et la propriété, 6,6 % pour la gestion administrative centrale et 6,1 % pour les services d'éducation.

Les crédits consacrés au loisir diminuent de 5,8 % tandis que ceux afférents à la sécurité du revenu n'augmentent que de 0,9 %.

La dépense par habitant répartie par domaine d'activités

2.5 Sur une base de dépense par habitant, les services de santé et d'adaptation sociale représentent 1 345 $ et ceux d'éducation 1 279 $. Quant aux dépenses relatives à la gestion administrative centrale, elles s'élèvent à 654 $ par habitant. Les programmes de sécurité du revenu entraînent des coûts par habitant de 422 $.

Enfin, les principales interventions dans le domaine économique représentent une dépense par habitant de 199 $ dans le domaine des ressources naturelles et industries primaires et de 197 $ dans le domaine des transports.

3. LES CRÉDITS 1987-1988 PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES

Cette section vise à préciser le type de dépenses effectuées par le gouvernement.

Crédits par catégorie

3.1 Les dépenses de fonctionnement de l'appareil gouvernemental s'élèvent à 6 974 millions $ et comprennent le service de la dette au montant de 2 846 millions $. Les dépenses de capital directes totalisent 487 millions $ et les transferts, 22 864 millions $.

TABLEAU 10
CRÉDITS 1987-1988 PAR SUPER-CATÉGORIE DE DÉPENSES

	Millions $	en % du total
Fonctionnement	6 974	23,0
Capital	487	1,6
Transferts	22 864	75,4
Crédits	30 325	100,0

Source: Budget 1987-1988, Crédits.

Ventilation des dépenses de transfert par type de bénéficiaire

3.2 Les crédits de transfert représentent 75,4 % du budget total du gouvernement et ils servent principalement à financer les services publics offerts par les institutions décentralisées, c'est-à-dire les institutions d'enseignement et les établissements de santé et de services sociaux qui reçoivent respectivement 8 111 millions $ et 6 823 millions $. L'autre catégorie importante concerne les dépenses de transfert aux personnes qui totalisent 5 098 millions $.

Les municipalités reçoivent pour leur part 1 280 millions $ et les entreprises 696 millions $. Les transferts aux organismes sans but lucratif sont de 496 millions $ alors que les entreprises et organismes d'Etat accaparent 360 millions $.

TABLEAU 11
RÉPARTITION DES CRÉDITS DE TRANSFERT 1987-1988
PAR TYPE DE BÉNÉFICIAIRE

	Millions $	en % des crédits totaux	en % des transferts totaux
Entreprises	696	2,3	3,0
Établissements de santé et de services sociaux	6 823	22,5	29,8
Institutions d'enseignement	8 111	26,7	35,5
Municipalités	1 280	4,2	5,6
Organismes sans but lucratif	496	1,6	2,2
Personnes	5 098	16,8	22,3
Entreprises et organismes d'État	360	1,2	1,6
Total	**22 864**	**75,4**	**100,0**

Source: Budget 1987-1988, Crédits.

3.3 Le graphique 6 illustre la répartition en pourcentage des crédits de transfert par type de bénéficiaires.

GRAPHIQUE 6
RÉPARTITION DES TRANSFERTS EN 1987-1988

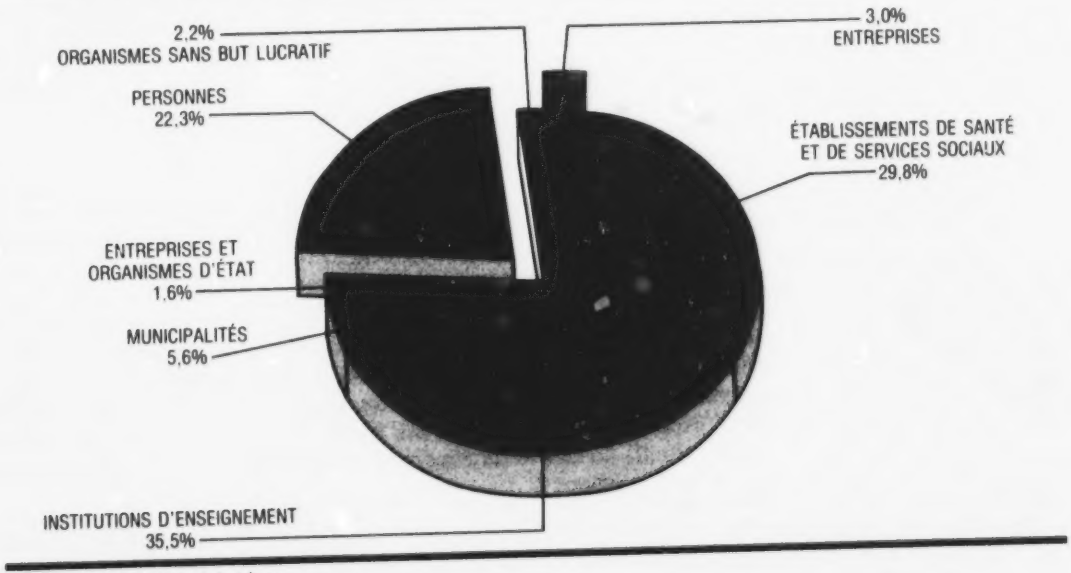

Source: Secrétariat du Conseil du trésor.

Les dépenses en capital

3.4 Les dépenses en capital totalisent 1 197 millions $. Les dépenses d'immobilisations directes du gouvernement s'élèvent à 487 millions $ tandis que les paiements de transfert à ces fins représentent 406 millions $. Enfin, à même le service de la dette des organismes subventionnés, les remboursements du principal totalisent 304 millions $.

TABLEAU 12
LES DÉPENSES EN CAPITAL CONSOLIDÉES 1987-1988
(en millions $)

	Dépenses de capital	Rembour-sements du principal	Total
Gouvernement	487	—	487
Transferts			
Entreprises	245	—	245
Établissements de santé et de services sociaux	—	30	30
Institutions d'enseignement	22	169	191
Municipalités	110	99	209
Organismes sans but lucratif	26	—	26
Entreprises et organismes d'Etat	3	6	9
Sous-total	406	304	710
Total	**893**	**304**	**1 197**

Source: Budget 1987-1988, Crédits.

Les dépenses d'intérêt

3.5 Les dépenses totales d'intérêt s'élèvent à 4 765 millions $, soit 15,8 % des dépenses totales. Elles comprennent le service de la dette gouvernementale directe au montant de 2 846 millions $, les intérêts comptabilisés au titre des régimes de retraite, soit 937 millions $, et enfin les transferts pour fins de remboursements d'intérêts versés aux organismes subventionnés, lesquels s'élèvent à 982 millions $.

TABLEAU 13
LES DÉPENSES D'INTÉRÊT CONSOLIDÉES 1987-1988
(en millions $)

Gouvernement	
Service de la dette	2 846
Régimes de retraite	937
Sous-total	3 783
Transferts	
Établissements de santé et de services sociaux	158
Institutions d'enseignement	491
Municipalités	312
Organismes sans but lucratif	1
Entreprises et organismes d'État	20
Sous-total	982
Total	**4 765**

Source: Budget 1987-1988, Crédits.

Les contributions aux régimes de retraite

3.6 Le tableau 14 donne la répartition des contributions gouvernementales aux différents régimes de retraite. Le régime le plus important est celui appelé RREGOP auquel contribuent tous les nouveaux employés des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, ainsi que ceux du secteur de la fonction publique depuis le 1er juillet 1973. Les régimes des enseignants et des fonctionnaires sont des régimes à population fermée, c'est-à-dire qu'il n'y a aucun nouvel adhérent depuis 1973. Finalement, des régimes spécifiques s'appliquent aux juges, aux membres de l'Assemblée nationale et à ceux de la Sûreté du Québec.

TABLEAU 14
CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT À SES RÉGIMES DE RETRAITE
(en millions $)

	1987-1988		1986-1987		1985-1986		1984-1985
	Crédits	Variation en %	Dépenses probables	Variation en %	Dépenses	Variation en %	Dépenses
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)							
Réseau de la Santé et des Services sociaux	446	15,2	387	9,3	354	7,9	328
Réseau de l'Éducation	347	9,1	318	10,0	289	9,9	263
Secteur de la Fonction publique	148	15,6	128	12,3	114	10,7	103
Sous-total	941	13,0	833	10,0	757	9,1	694
Autres régimes							
Enseignants	624	12,4	555	7,4	517	9,5	472
Fonctionnaires	229	9,6	209	5,6	198	8,8	182
Juges	10	11,1	9	—	9	12,5	8
Membres de l'Assemblée nationale	5	25,0	4	33,3	3	—	3
Membres de la Sûreté du Québec	102	39,7	73	9,0	67	11,7	60
Sous-total	970	14,1	850	7,1	794	9,5	725
Total	**1 911**	**13,5**	**1 683**	**8,5**	**1 551**	**9,3**	**1 419**

Source: Secrétariat du Conseil du trésor.

L'évolution des effectifs

3.7 Le nombre de postes réguliers autorisés dans la fonction publique en 1987-1988 s'élève à 52 783 personnes-années, soit une baisse de 177 postes par rapport à l'exercice précédent. L'effectif autorisé est en baisse continue depuis 1980-1981 alors qu'il s'élevait à 59 225 personnes-années. Les principales baisses ont été observées en 1981-1982 et en 1985-1986.

3.8 Le personnel occasionnel a pour sa part augmenté entre 1980-1981 et 1985-1986 passant de 10 955 à 12 835 personnes-années. En 1986-1987, le niveau observé est de 11 625 personnes-années, ce qui représente une baisse de 1 210 par rapport à 1985-1986. En 1987-1988, aucune mesure spécifique n'a été adoptée à l'égard des budgets relatifs au personnel occasionnel. Il est donc présumé que les effectifs occasionnels demeureront stables.

GRAPHIQUE 7
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

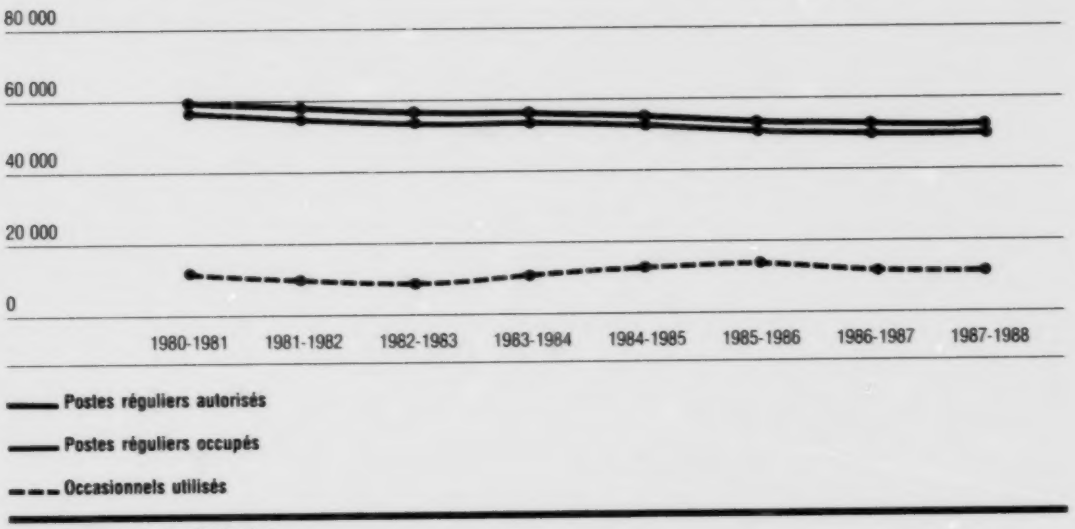

Source: Secrétariat du Conseil du trésor

3.9 Sur une base normalisée par la population du Québec, le nombre de postes réguliers et occasionnels occupés a diminué de 10,6 % depuis 1980-1981 passant de 10,51 employés par 1 000 habitants à 9,40 en 1987-1988.

GRAPHIQUE 8
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉVOLUTION DES EFFECTIFS TOTAUX PAR 1 000 HABITANTS*

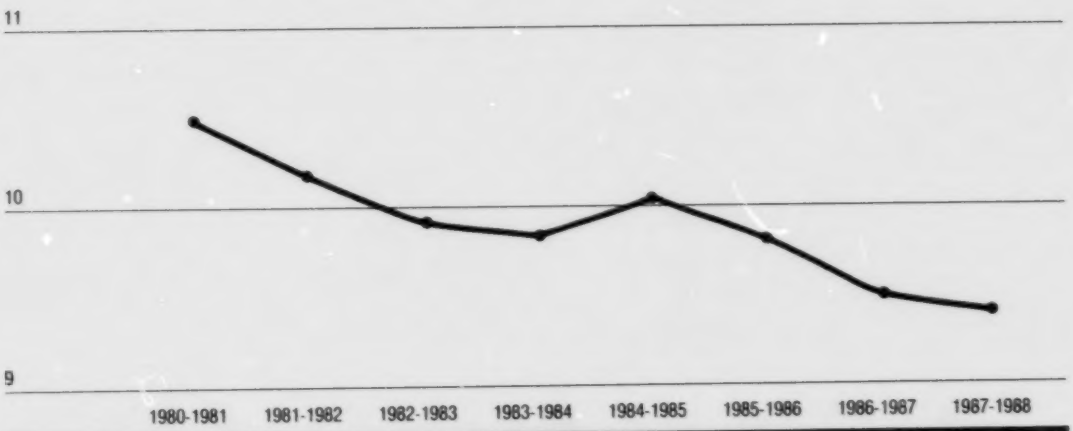

* Effectifs réguliers et occasionnels utilisés

Source: Secrétariat du Conseil du trésor

CRÉDITS PAR MINISTÈRE

Dépenses budgétaires par ministère
Évolution des effectifs
Renseignements supplémentaires par ministère
- Affaires culturelles
- Affaires municipales
- Agriculture, Pêcheries et Alimentation
- Approvisionnements et Services
- Assemblée nationale
- Commerce extérieur et Développement technologique
- Communautés culturelles et Immigration
- Communications
- Conseil du trésor
- Conseil exécutif
- Éducation
- Énergie et Ressources
- Enseignement supérieur et Science
- Environnement
- Finances
- Industrie et Commerce
- Justice
- Loisir, Chasse et Pêche
- Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu
- Office de planification et de développement du Québec
- Organisme relevant du ministre délégué à l'Administration
- Organismes relevant de la ministre déléguée à la Condition féminine
- Organismes relevant de la Vice-présidente du Conseil exécutif
- Personnes désignées par l'Assemblée nationale
- Régie de l'assurance-maladie du Québec
- Relations internationales
- Revenu
- Santé et Services sociaux
- Solliciteur général
- Tourisme
- Transports
- Travail

TABLEAU 15
DÉPENSES BUDGÉTAIRES PAR MINISTÈRE
(en milliers de $)

	1987-1988	1986-1987	1985-1986	Variation en %	
				1987-1988 / 1986-1987	1986-1987 / 1985-1986
	Crédits	Dépenses probables	Dépenses		
Affaires culturelles	203 498	193 159	205 670	5,4	(6,1)
Affaires municipales	766 656	725 265	714 860	5,7	1,5
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	551 169	517 033	517 665	6,6	(0,1)
Approvisionnement et services	55 180	57 623	61 139	(4,2)	(5,8)
Assemblée nationale	56 197	53 613	59 506	4,8	(9,9)
Commerce extérieur et Développement technologique	53 840	43 684	42 596	23,2	2,6
Communautés culturelles et Immigration	29 974	29 035	28 679	3,2	1,2
Communications	198 829	196 773	199 099	1,0	(1,2)
Conseil du trésor	18 808	17 750	15 966	6,0	11,2
Conseil exécutif	34 197	34 825	47 235	(1,8)	(26,3)
Éducation	4 941 861	4 705 645	4 581 359	5,0	2,7
Énergie et Ressources	396 461	364 652	360 357	8,7	1,2
Enseignement supérieur et Science	2 609 396	2 437 407	2 316 076	7,1	5,2
Environnement	308 201	251 399	190 017	22,6	32,3
Finances	3 153 545	2 956 882	2 761 844	6,7	7,1
Industrie et Commerce	300 302	290 547	326 199	3,4	(10,9)
Justice	353 916	327 193	321 320	8,2	1,8
Loisir, Chasse et Pêche	198 746	204 306	235 541	(2,7)	(13,3)
Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu	3 039 798	2 909 735	2 862 808	4,5	1,6
Office de planification et de Développement du Québec	45 636	44 144	46 773	3,4	(5,6)
Organisme relevant du ministre délégué à l'Administration	1 039 737	929 513	839 161	11,9	10,8
Organismes relevant de la ministre déléguée à la Condition féminine	85 611	83 924	73 407	2,0	14,3
Organismes relevant de la Vice-présidente du Conseil exécutif	198 140	189 1[illegible]	175 738	4,7	7,6
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	25 073	23 274	62 358	7,7	(62,7)
Régie de l'assurance-maladie du Québec	1 841 18[illegible]	1 738 634	1 608 331	5,9	8,1
Relations internationales	66 308	55 159	62 027	20,2	(11,1)
Revenu	286 994	264 390	247 778	8,5	6,7
Santé et Services sociaux	7 048 414	6 517 303	6 198 825	8,1	5,1
Solliciteur général	563 424	518 585	508 782	8,6	1,9
Tourisme	70 361	69 206	75 866	1,7	(8,8)

Source: Secrétariat du Conseil du trésor.

TABLEAU 15 (suite)
DÉPENSES BUDGÉTAIRES PAR MINISTÈRE
(en milliers de $)

	1987-1988	1986-1987	1985-1986	Variation en %	
				1987-1988	1986-1987
	Crédits	Dépenses probables	Dépenses	1986-1987	1985-1986
Transports	1 652 208	1 594 690	1 660 810	3,6	(4,0)
Travail	56 334	56 487	65 461	(0,3)	(13,7)
Provision pour créances douteuses	75 000	79 000	88 898	(5,1)	(11,1)
Provision pour pertes sur placements en actions	—	—	148 064	—	—
Périmés nets	(175 000)	—	—	—	—
Dépenses totales	**30 150 000**	**28 480 000**	**27 710 215**	**5,9**	**2,8**

Source: Secrétariat du Conseil du trésor.

TABLEAU 16
ÉVOLUTION DES EFFECTIFS PERMANENTS
(personnes-années)

Ministères	1987-1988	1986-1987
Affaires culturelles	1 308	1 308
Affaires municipales	1 254	1 241
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	3 150	3 169
Assemblée nationale	410	446
Approvisionnements et Services	648	646
Commerce extérieur et Développement technologique	280	263
Communautés culturelles et Immigration	443	442
Communications	1 103	1 104
Conseil du trésor	284	284
Conseil exécutif	310	311
Éducation	1 269	1 312
Énergie et Ressources	2 413	2 412
Enseignement supérieur et Science	651	652
Environnement	1 076	1 076
Finances	1 707	1 717
Industrie et Commerce	828	827
Justice	4 359	4 362
Loisir, Chasse et Pêche	2 102	2 109
Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu	3 447	3 493
Office de planification et de développement du Québec	138	138
Organisme relevant du ministre délégué à l'Administration	372	371
Organismes relevant de la ministre déléguée à la Condition féminine	146	145
Organismes relevant de la Vice-présidente du Conseil exécutif	446	463
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	437	448
Relations internationales	378	381
Revenu	4 433	4 433
Santé et Services sociaux	1 267	1 266
Solliciteur général	8 772	8 771
Tourisme	396	397
Transports	7 759	7 763
Travail	1 197	1 210
Total	**52 783**	**52 960**

Source: Secrétariat du Conseil du trésor.

AFFAIRES CULTURELLES

	1987-1988		1986-1987		1985-1986
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Politique, gestion interne et soutien	21 305	8,0	19 730	5,2	18 756
2. Développement des milieux culturels	90 080	(2,1)	92 050	(9,2)	101 365
3. Institutions nationales	23 831	1,3	23 523	5,4	22 326
4. Organismes-conseils et sociétés d'État	47 278	24,1	38 097	(8,3)	41 535
5. Charte de la langue française	21 004	6,3	19 759	(8,9)	21 688
Total	**203 498**	**5,4**	**193 159**	**(6,1)**	**205 670**

Le ministère des Affaires culturelles dispose de crédits de 203,5 millions $ en 1987-1988, soit une augmentation de 5,4 % par rapport aux dépenses probables de 1986-1987. Il convient de souligner que la structure budgétaire du ministère a été modifiée dans le but principalement de regrouper au programme 2 toutes les interventions de soutien et de développement culturel. Le budget du ministère se retrouve en totalité dans le secteur «Arts, lettres et biens culturels» et se partage entre les cinq programmes suivants: 10,5 % pour les politiques, la gestion interne et le soutien, 44,3 % pour le développement des milieux culturels, 11,7 % aux institutions nationales, 23,2 % aux organismes-conseils et aux sociétés d'État et 10,3 % pour l'application de la Charte de la langue française.

1. Politique, gestion interne et soutien: 21 305 k$/Variation: 8,0 %

Ce programme comprend l'administration générale du ministère des Affaires culturelles, le domaine de la recherche, l'élaboration de politiques, ainsi que les relations intergouvernementales et interministérielles. L'augmentation relativement élevée des crédits 1987-1988 est attribuable à l'ajustement de la rémunération du personnel et à la hausse de 1,2 millions $ des loyers versés à la Société immobilière du Québec.

2. Développement des milieux culturels: 90 080 k$/Variation: (2,1 %)

Ce programme vise à assurer aux intéressés l'accessibilité aux ressources financières et techniques nécessaires à la prise en charge de leur développement culturel dans les secteurs des arts, des lettres, des musées et des industries culturelles. Il vise également à favoriser la conservation et la mise en valeur du patrimoine historique, archéologique et naturel du Québec. La variation des crédits affectés à ce programme s'explique par le caractère non récurrent de certaines dépenses prévues au budget 1986-1987, notamment la subvention de 2,0 millions $ pour la construction d'une usine de disques audionumériques et celle de 1,2 million $ accordée dans le cadre du projet Thibodeau-Chinic.

3. Institutions nationales: 23 831 k$/Variation: 1,3 %

Ce programme regroupe différentes institutions reliées au ministère des Affaires culturelles, notamment les Archives nationales du Québec, la Bibliothèque nationale du Québec, les convervatoires de musique et d'art dramatique du Québec, ainsi que le Centre de conservation de Québec.

Les mesures d'économie adoptées par le ministère et l'ajustement de la rémunération du personnel expliquent la variation des crédits alloués à ce programme.

4. Organismes-conseils et sociétés d'État: 47 278 k$/Variation: 24,1 %

Ce programme regroupe un certain nombre d'organismes-conseils et de sociétés d'État, notamment la Commission des biens culturels, l'Institut québécois de recherche sur la culture, les organismes issus de la Loi sur le cinéma, les musées d'État, la Place des Arts, le Grand Théâtre et la Société de développement des industries de la culture et des communications.

L'importante augmentation de 24,1 % des crédits consacrés à ce programme en 1987-1988 est attribuable à une augmentation de 4,2 millions $ des coûts du service de la dette découlant du financement de certains projets d'investissements et à la hausse du budget de fonctionnement du Musée de la Civilisation.

5. Charte de la langue française: 21 004 k$/Variation: 6,3 %

Ce programme regroupe les organismes chargés de l'application de la Charte de la langue française, notamment l'Office de la langue française, la Commission de protection de la langue française, le Conseil de la langue française, la Commission d'appel de francisation et la Commission de toponymie. La hausse de 6,3 % des crédits 1987-1988 par rapport aux dépenses probables de 1986-1987 résulte en bonne partie de la non-utilisation de certains crédits votés en 1986-1987.

AFFAIRES MUNICIPALES

Programmes	1987-1988 Crédits (000 $)	Variation %	1986-1987 Dépenses probables (000 $)	Variation %	1985-1986 Dépenses (000 $)
1. Aménagement du territoire municipal	28 136	(35,1)	43 345	42,3	30 452
2. Aide et surveillance administratives et financières	20 955	(5,3)	22 124	(1,4)	22 439
3. Évaluation foncière	271 038	2,2	265 204	4,1	254 673
4. Administration générale	11 438	(2,2)	11 695	(18,6)	14 371
5. Relations avec les municipalités	15 796	3,4	15 277	14,5	13 346
6. Aide financière à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts	44 079	(5,6)	46 718	(4,0)	48 676
7. Aide financière aux sociétés d'État	8 664	(13,3)	9 989	68,6	5 926
8. Sécurité-incendie	1 570	9,9	1 429	(12,1)	1 625
9. Société d'habitation du Québec	351 940	18,3	297 558	(4,6)	311 842
10. Conciliation entre locataires et propriétaires	13 040	9,3	11 926	3,6	11 510
Total	**766 656**	**5,7**	**725 265**	**1,5**	**714 860**

Les crédits du ministère des Affaires municipales totalisent 766,7 millions $ en 1987-1988, soit une augmentation de 41,4 millions $ ou de 5,7 % par rapport à l'année précédente. Les programmes 3 (Évaluation foncière) et 9 (Société d'habitation du Québec) accaparent plus de 80 % des crédits du ministère, soit respectivement 35,4 % et 45,9 %.

1. Aménagement du territoire municipal: 28 136 k$/Variation: (35,1 %)

Ce programme regroupe l'aide apportée aux municipalités pour l'aménagement de leur territoire. Il comprend l'aide versée aux municipalités régionales de comté (MRC) dans le cadre de l'élaboration des schémas d'aménagement ainsi que l'aide financière accordée aux municipalités pour la revitalisation des centre-villes.

La diminution importante des crédits affectés à ce programme s'explique d'une part par le fait que la majorité des schémas d'aménagement sont complétés et conséquemment les MRC recevront une aide financière réduite. D'autre part, l'exercice 1987-1988 coïncide avec la fin des programmes d'aide à la revitalisation des centre-villes, alors que l'année 1986-1987 aura été la période la plus active pour la réalisation de ces travaux.

2. Aide et surveillance administratives et financières: 20 955 k$/Variation: (5,3 %)

Ce programme vise à fournir aux municipalités l'assistance technique requise pour les conseiller sur la conformité de leurs activités en regard des lois et des règlements en vigueur. Il vise également à réduire le fardeau fiscal des municipalités dont la richesse foncière ne permet pas de fournir un niveau de services publics essentiellement comparable au niveau moyen des municipalités du Québec. La baisse des crédits 1987-1988 reflète une rationalisation au niveau des dépenses de fonctionnement.

3. Évaluation foncière: 271 038 k/Variation: 2,2 %

Ce programme vise à uniformiser la confection des rôles d'évaluation et à respecter l'intégrité de l'assiette foncière des municipalités, notamment par le versement de compensations tenant lieu de taxes, lesquelles représentent plus de 249 millions $ en 1987-1988. Il vise par ailleurs à permettre un recours aux contribuables qui jugent inéquitable l'évaluation de leurs biens immobiliers. La faible variation en 1987-1988 résulte d'un ajustement du niveau de compensation tenant lieu de taxes compte tenu des versements effectués en 1986-1987.

4. Administration générale: 11 438 k$/Variation: (2,2 %)

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines et financières essentielles à la gestion des programmes du ministère. La variation observée entre les exercices 1985-1986 et 1986-1987 découle de la décision du gouvernement d'abolir le ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur. La baisse de 2,2 % en 1987-1988 reflète quant à elle une rationalisation des dépenses de fonctionnement du ministère.

5. Relations avec les municipalités: 15 796 k$/Variation: 3,4 %

Ce programme vise à fournir une aide institutionnelle aux collectivités locales. Il s'agit principalement de l'aide financière versée aux municipalités nordiques en vertu de l'entente signée en 1981 entre le Canada et le Québec relativement aux services municipaux des villages situés au nord du 55e parallèle. La mise en place en 1986 du nouveau village d'Umiujaq explique la hausse des dépenses au cours de l'exercice 1986-1987. Ce programme apporte également aux municipalités une assistance pour la réalisation de leurs projets de restructuration et de mise en commun des services municipaux. Les crédits prévus en 1987-1988 permettront de maintenir le niveau des interventions du ministère dans ce secteur.

6. Aide financière à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts: 44 079 k$/Variation: (5,6 %)

Les crédits prévus à ce programme visent à permettre aux municipalités ayant une capacité financière insuffisante de se doter de réseaux d'aqueduc et d'égouts. La réduction observée des crédits découle de la finalisation des dossiers relatifs aux projets admis à divers programmes mis en place avant 1976.

7. Aide financière aux sociétés d'État: 8 664 k$/Variation: (13,3 %)

Ce programme regroupe les crédits affectés à la Société d'aménagement de l'Outaouais et à la Société de développement de la Baie James. La baisse des crédits prévus en 1987-1988 traduit une réduction des activités de la Société d'aménagement de l'Outaouais. Par ailleurs, l'augmentation de plus de 68 % entre les exercices 1985-1986 et 1986-1987 provient de la prise en charge par le ministère des Affaires municipales de la Société de développement de la Baie James.

8. Sécurité-incendie: 1 570 k$/Variation: 9,9 %

Par l'assistance technique et financière qu'il apporte aux municipalités, ce programme vise à prévenir et à réduire les pertes de vie et de biens causées par le feu. L'augmentation de 9,9 % tient compte de la partie non utilisée des crédits 1986-1987 de même que de la hausse des coûts de fonctionnement découlant notamment des nouvelles conventions collectives de travail.

9. Société d'habitation du Québec: 351 940 k$/Variation: 18,3 %

Les interventions de la Société visent à assurer aux citoyens du Québec une plus grande accessibilité à des logements de qualité en favorisant d'une part, la restauration résidentielle et l'accession à la propriété immobilière et, d'autre part, en supportant une partie des coûts encourus pour aider certaines catégories de ménages à se loger.

Le financement des déficits d'exploitation des logements sociaux atteindra 178,6 millions $ en 1987-1988, soit 50,7 % du budget de la Société. Au 31 mars 1988, le parc immobilier devrait compter près de 55 000 logements.

La baisse observée des dépenses 1986-1987 par rapport à l'exercice précédent est principalement attribuable à la fin du programme d'encouragement québécois à la restauration résidentielle (ÉQUERRE) et de Corvée-Habitation. D'autre part, l'exercice 1986-1987 a été marqué par la conclusion d'une entente-cadre sur l'habitation sociale entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec. À cet égard, la mise en place du programme d'aide à la restauration résidentielle Canada-Québec (PARCQ) constitue l'élément principal dans l'augmentation significative des crédits 1987-1988.

10. Conciliation entre locataires et propriétaires: 13 040 k$/Variation: 9,3 %

Ce programme concerne spécifiquement la Régie du logement dont les activités visent à renseigner les locateurs et les locataires sur leurs droits et obligations et à favoriser la conciliation entre ceux-ci, et, s'il y a lieu, à rendre des décisions propres à solutionner les conflits à cet égard. L'augmentation des crédits 1987-1988 tient compte, d'une part, de la partie non utilisée des crédits 1986-1987 et résulte, d'autre part, de l'indexation des coûts de fonctionnement découlant notamment des hausses de salaires prévues par les conventions collectives.

AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION

	1987-1988		1986-1987		1985-1986
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	(000 $)	%	(000 $)	%	(000 $)
1. Planification, recherche et enseignement	40 730	(4,7)	42 742	3,9	41 123
2. Financement agricole	103 908	3,9	100 010	1,3	98 705
3. Aide à la production agricole	96 995	(2,3)	99 232	(22,7)	128 306
4. Assurances agricoles	174 059	30,9	132 931	12,9	117 733
5. Commercialisation des produits agro-alimentaires	49 783	(7,1)	53 559	22,7	43 662
6. Régie des marchés agricoles du Québec	2 419	18,2	2 046	21,3	1 687
7. Gestion du territoire agricole	34 658	2,6	33 768	6,1	31 838
8. Gestion interne et soutien	27 298	4,6	26 107	2,4	25 484
9. Régie des grains du Québec	1 310	—	1 310	5,2	1 245
10. Développement des pêches maritimes	20 009	(21,0)	25 328	(9,2)	27 882
Total	**551 169**	**6,6**	**517 033**	**(0,1)**	**517 665**

Les crédits du ministère s'établissent à 551,2 millions $ pour l'exercice 1987-1988, soit une hausse de 34,2 millions $ ou 6,6 % par rapport à l'exercice antérieur. L'augmentation est due principalement au programme «Assurances agricoles», dont les crédits ont été augmentés de 41,1 millions $. Dans le secteur des pêches, les crédits diminuent de 21 % alors qu'ils progressent de 8 % dans le secteur de l'agriculture.

1. Planification, recherche et enseignement: 40 730 k$/Variation: (4,7 %)

Les principales activités de ce programme consistent notamment à:

- réaliser des études sectorielles en vue de planifier l'évolution de l'agriculture, des pêches maritimes et de l'alimentation au Québec;
- conduire des travaux de recherche, entre autres à l'intérieur des stations de recherche agricole du ministère et favoriser la recherche universitaire au moyen de subventions;
- soutenir l'enseignement dans le domaine agricole en administrant deux instituts de technologie agricole (La Pocatière et St-Hyacinthe) et en subventionnant les cours de formation en gestion et exploitation d'entreprise agricole dispensés par le Collège McDonald.

La baisse des crédits de ce programme s'explique par le transfert au programme 3 de l'enveloppe de subventions versées aux syndicats de gestion agricole et par la diminution des dépenses de fonctionnement.

2. Financement agricole: 103 908 k$/Variation: 3,9 %

Ce programme dont l'administration relève de l'Office du crédit agricole du Québec vise à faciliter le financement des entreprises agricoles. Exception faite d'une somme de 20,0 millions $ à être versée au «Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers», les crédits de transfert prévus dans le cadre de ce programme se composent principalement d'une prise en charge d'une partie de l'intérêt payable par les agriculteurs sur les prêts qui leur sont consentis.

L'augmentation de 3,9 % entre les crédits 1987-1988 et les dépenses probables de 1986-1987 résulte principalement de la conjugaison de deux facteurs. D'une part, des crédits de l'ordre de 13,0 millions $ sont périmés en 1986-1987 en raison notamment des délais inhérents au déboursement des subventions versées dans le cadre de la Loi sur la mise en valeur des exploitations agricoles et la Loi de l'établissement des jeunes agriculteurs. D'autre part, la baisse des taux d'intérêt a entraîné une réduction d'environ 9,0 millions $ des crédits qui auraient été autrement requis pour 1987-1988.

3. Aide à la production agricole: 96 995 k$/Variation: (2,3 %)

Ce programme regroupe diverses mesures d'aide financière à la production agricole qui ont pour but d'améliorer le développement des élevages et des cultures pour obtenir une rentabilité accrue des exploitations agricoles. Il comprend également le financement des interventions du ministère pour l'assainissement des sols et la conservation des eaux, de même que sa participation financière au coût des soins vétérinaires pour l'amélioration de la santé des animaux.

La diminution des crédits en 1987-1988 est principalement attribuable à la terminaison de l'aide versée pour la réduction de la production porcine dans le bassin de la rivière l'Assomption et à une baisse des crédits alloués aux fins d'améliorations foncières. Par contre, les budgets d'aide aux productions animales et végétales ont été augmentés.

4. Assurances agricoles: 174 059 k$/Variation: 30,9 %

Ce programme qu'administre la Régie des assurances agricoles vise un double objectif: protéger les exploitants agricoles contre les aléas naturels qui affectent le rendement de leurs récoltes et leur garantir un revenu annuel net positif pendant les cycles de bas prix.

Dans le cas de l'assurance-récolte, le gouvernement verse une contribution égale au montant des cotisations perçues par la Régie: le fonds ainsi constitué permet de payer les indemnités garanties par contrat. Dans le cas de l'assurance-stabilisation des revenus, la contribution gouvernementale est égale au double de la cotisation des adhérents: ces compensations versées par le fonds représentent le manque à gagner entre le coût de production d'une ferme modèle et un revenu moyen basé sur des enquêtes de prix.

La croissance des crédits prévus à ce programme s'explique en majeure partie par l'augmentation des contributions gouvernementales requises au titre de l'assurance-stabilisation des revenus agricoles. Le déficit accumulé au «Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles» nécessite des hausses de taux de cotisation qui entraînent des contributions gouvernementales accrues.

5. Commercialisation des produits agro-alimentaires: 49 783 k$/Variation (7,1 %)

Ce programme favorise la transformation des produits agro-alimentaires, leur mise en marché ainsi que le contrôle de leur qualité. À cet effet, une assistance technique et financière est offerte aux entreprises désireuses de se moderniser ou de prendre de l'expansion. Du côté de la distribution, le ministère participe à de nombreuses activités de promotion et fait rapport sur l'opération ou la conjoncture des marchés. Le contrôle de la qualité se fait par l'application de normes et l'inspection des aliments.

La baisse des crédits par rapport aux dépenses probables 1986-1987 s'explique principalement par la dépense exceptionnelle de 9,7 millions $ inscrite à titre de pertes sur placements à la suite de la vente de la Raffinerie de sucre du Québec. Sur une base de crédits, ce programme fait plutôt l'objet d'une augmentation de 2,4 millions $ en 1987-1988, laquelle est affectée essentiellement à la distribution gratuite de lait dans les écoles primaires.

6. Régie des marchés agricoles du Québec: 2 419 k$/Variation: 18,2 %

La Régie a pour rôles de surveiller et coordonner la mise en marché des produits agricoles. Ses domaines d'intervention touchent l'application de plans conjoints, le statut de producteur agricole, la fixation du prix du lait et l'émission de divers permis. La variation de 18,2 % s'explique principalement par un ajustement des crédits aux loyers payables à la Société immobilière du Québec.

7. Gestion du territoire agricole: 34 658 k$/Variation: 2,6 %

Les objectifs de ce programme consistent à planifier et coordonner toutes les interventions du ministère concernant la protection du territore agricole, les impacts de l'agriculture sur l'environnement et la gestion des terres publiques agricoles. Le contrôle administratif des régions décrétées agricoles est dévolu à la Commission de protection du territoire agricole. Conformément à la Loi sur la fiscalité municipale, le ministère rembourse aux producteurs agricoles une partie de leurs taxes municipales et scolaires: la contribution gouvernementale est respectivement de 70,0 % et 40,0 % selon que la ferme visée est comprise ou non dans une zone décrétée agricole. Les crédits reliés à l'opération de la Banque de terres arables sont inscrits à ce programme.

L'augmentation des crédits de 2,6 % par rapport aux dépenses probables 1986-1987 est causée principalement par la hausse des contributions gouvernementales aux taxes municipales et scolaires sur les fermes. Les crédits alloués à la Commission de protection du territoire agricole en 1987-1988 s'établissent à 6,1 millions $ comparativement à 5,7 millions $ en 1986-1987 et comprennent l'ajout de quatre employés permanents.

8. Gestion interne et soutien: 27 298 k$/Variation 4,6 %

Ce programme regroupe les crédits afférents à la direction et à la coordination des ressources humaines, physiques et financières nécessaires à la gestion des programmes du ministère. La variation des crédits est attribuable en partie à l'augmentation des loyers payables à la Société immobilière du Québec.

9. Régie des grains du Québec: 1 310 k$/Variation: 0 %

Cette Régie qui a été créée par la Loi sur les grains, a pour fonction de favoriser l'amélioration de la qualité du grain, notamment par l'application d'un système de classification et de normes de qualité, de favoriser un approvisionnement régulier en grains de qualité, de protéger les producteurs en s'assurant de la solvabilité des acheteurs et d'administrer les émissions de permis visés dans la loi. Conformément à un projet de loi déposé à l'automne 1986, le gouvernement a l'intention de fusionner la Régie des grains à la Régie des marchés agricoles, laquelle se verrait confiée l'administration de la Loi sur les grains.

10. Développement des pêches maritimes: 20 009 k$/Variation (21,0 %)

Ce programme vise à améliorer le rendement du secteur des pêches aussi bien sur le plan de la gestion des ressources que de leur exploitation et de leur transformation. Cet objectif est atteint au moyen de recherches scientifiques et de la cueillette de statistiques sur les pêcheries. Le ministère offre également une assistance technique ou financière aux pêcheurs et aux usines de transformation pour la modernisation de leurs équipements.

La baisse des crédits alloués au secteur des pêches s'explique d'abord par le transfert au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche de la responsabilité de la surveillance de la pêche en eau à marée des poissons d'eau douce: le budget afférent est de l'ordre de 3,0 millions $ et inclut quelque cinquante-cinq employés permanents. En outre, la révision des modalités d'aide à la transformation des produits bio-aquatiques entraîne une réduction des subventions versées aux entreprises de ce secteur.

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

	1987-1988		1986-1987		1985-1986
Programmes	**Crédits (000 $)**	**Variation %**	**Dépenses probables (000 $)**	**Variation %**	**Dépenses (000 $)**
1. Approvisionnements et services	42 591	7,5	39 611	6,2	37 296
2. Exécution des obligations des ministères et organismes envers la Société immobilière du Québec	2 575	(24,7)	3 418	(14,6)	4 000
3. Protection civile	4 926	(50,3)	9 913	(42,5)	17 229
4. Régie des installations olympiques	5 088	8,7	4 681	79,1	2 614
Total	**55 180**	**(4,2)**	**57 623**	**(5,8)**	**61 139**

Le ministère des Approvisionnements et Services est responsable d'élaborer les politiques et règlements à être approuvés par le gouvernement concernant l'acquisition de biens et de services et doit, à cet égard, prendre les mesures nécessaires à leur application. À cette fin, le ministère s'est doté de quatre (4) secteurs d'activités, soit l'acquisition de biens, la gestion de contrats et services, les services immobiliers et la gestion interne du Ministère.

À ce jour, ont été regroupés au sein de ce Ministère, le Service des achats du gouvernement, les Services de reprographie, de courrier et messagerie et enfin les Services d'entretien de machines de bureau.

1. Approvisionnements et Services: 42 591,0 k$/Variation: 7,5 %

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources du ministère; à effectuer les achats du gouvernement, à assurer l'encadrement normatif et réglementaire des contrats; à proposer au gouvernement des politiques et règlements relatifs à l'acquisition et à la fourniture de biens et de services. Il vise finalement à établir, avec la collaboration des ministères et organismes désignés par le gouvernement, leurs besoins immobiliers. La hausse de 7,5 % par rapport aux dépenses probables 1986-1987 est essentiellement due au financement additionnel nécessaire pour la constitution de ce nouveau ministère.

2. Exécution des obligations envers la Société immobilière du Québec: 2 575,0 k$/Variation: (24,7 %)

Les crédits alloués à ce programme servent à financer des dépenses reliées à l'aménagement et à la gestion des espaces de certains ministères et organismes. Ces services sont fournis par la Société immobilière du Québec.

La diminution des crédits de 24,7 % s'explique par un réaménagement budgétaire en faveur de divers ministères et organismes du gouvernement.

3. Protection civile: 4 926,0 k$/Variation: (50,3 %)

Ce programme vise à assurer l'application de la «Loi sur la protection des personnes et des biens en cas de sinistre». Cette loi prévoit notamment qu'une assistance financière peut être octroyée afin d'indemniser les victimes de sinistres.

Les baisses successives de crédits depuis 1985-1986 découlent d'un niveau important d'indemnisations versées aux victimes de sinistres au cours de cette même année. Le montant des crédits pour 1987-1988 doit être considéré comme provisoire en raison du caractère imprévisible du niveau des indemnisations qui seront éventuellement versées.

4. Régie des installations olympiques: 5 088,0 k$/Variation: 8,7 %

Les crédits prévus à ce programme servent à assumer le paiement de la subvention d'équilibre budgétaire versée annuellement à la Régie des installations olympiques. L'augmentation de 79,1 % de la dépense de transfert en 1986-1987 par rapport à celle de l'exercice précédent résulte de l'utilisation, en 1985-1986, des surplus accumulés au cours des années antérieures. L'augmentation de 8,7 % en 1987-1988 reflète les besoins financiers de la Régie sur une base comparable à ceux de 1986-1987.

ASSEMBLÉE NATIONALE

	1987-1988		1986-1987		1985-1986
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Services aux législateurs	3 365	(0,9)	3 396	8,2	3 140
2. Gestion interne et soutien	27 567	4,7	26 322	(10,4)	29 389
3. Services statutaires de soutien aux parlementaires	25 265	5,7	23 895	(11,4)	26 977
Total	**56 197**	**4,8**	**53 613**	**(9,9)**	**59 506**

Le regroupement des activités administratives de l'Assemblée nationale a été modifié pour le budget 1987-1988. Le nombre de programmes est passé de 5 à 3 et la prévision totale des crédits 1987-1988 est inférieure aux crédits 1986-1987 qui étaient de 60,0 millions $. Toutefois compte tenu des dépenses probables pour 1986-1987, les nouveaux crédits montrent une augmentation de 4,8 %. Les prévisions de crédits pour l'Assemblée nationale sont établies sous la responsabilité du Bureau de l'Assemblée nationale.

1. Services aux législateurs: 3 365 k$/Variation: (0,9 %)

Ce programme vise à assister les députés dans l'exercice de leur rôle de législateurs et de contrôleurs de l'activité gouvernementale.

2. Gestion interne et soutien: 27 567 k$/Variation: 4,7 %

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques et financières essentielles à la gestion des programmes de l'Assemblée nationale et à informer les parlementaires et les citoyens de ses activités. En outre, ce programme vise à établir une provision pour augmenter tout crédit voté susceptible d'apparaître aux programmes 1 et 2 de l'Assemblée nationale ainsi que tout crédit voté ou permanent applicable aux traitements, salaires et allocations des employés de l'Assemblée nationale, avec l'approbation du Bureau.

3. Services statutaires de soutien aux parlementaires: 25 265 k$/Variation: 5,7 %

Ce programme vise à assurer aux députés les ressources nécessaires à l'exercice de leur fonction.

COMMERCE EXTÉRIEUR ET DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

	1987-1988		1986-1987		1985-1986
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programme	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Développement des relations économiques, commerciales et technologiques	53 840	23,2	43 684	2,6	42 596
Total	**53 840**	**23,2**	**43 684**	**2,6**	**42 596**

Depuis le 13 décembre 1985, le ministre du Commerce extérieur et du Développement technologique exerce les fonctions, devoirs et pouvoirs auparavant dévolus au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie dans le domaine de la technologie. Cependant, le transfert des ressources humaines et financières nécessaires à la réalisation des activités en matière de développement technologique ne s'est effectué qu'au cours de l'année 1986-1987. Le tableau précédent tient compte rétroactivement de l'effet d'un tel transfert.

1. Développement des relations économiques, commerciales et technologiques: 53 840 k$/Variation: 23,2 %

Ce programme vise à fournir les ressources humaines, techniques et financières nécessaires au développement, à la mise en oeuvre et à la coordination de politiques en matière d'expansion des marchés et de technologie pour les biens et services produits au Québec. À cette fin, le ministère dispose, entre autres, d'un réseau de répondants à l'étranger et de diverses formes d'aide financière à l'entreprise. Ce programme comprend également la direction du ministère et ses services de soutien.

La hausse des crédits 1987-1988 par rapport à la dépense probable 1986-1987 s'explique principalement par une augmentation d'environ 7,0 millions $ des dépenses de transfert prévues au bénéfice des entreprises et organismes d'État. Cette augmentation qui se retrouve dans le secteur du développement technologique, découle, pour une bonne part, de la faible utilisation des crédits votés en 1986-1987.

COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET IMMIGRATION

	1987-1988		1986-1987		1985-1986
Programmes	**Crédits (000 $)**	**Variation %**	**Dépenses probables (000 $)**	**Variation %**	**Dépenses (000 $)**
1. Communautés culturelles et immigration	29 182	3,0	28 323	0,3	28 252
2. Conseil des communautés culturelles et de l'immigration	792	11,2	712	66,7	427
Total	**29 974**	**3,2**	**29 035**	**1,2**	**28 679**

Le budget du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration regroupe les crédits attribués au ministère et ceux du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration.

1. Communautés culturelles et immigration: 29 182 k$/Variation: 3,0 %

Les crédits alloués à ce programme servent à financer les activités du ministère auprès des communautés culturelles et celles relatives au recrutement, à la sélection et à l'adaptation des immigrants. L'augmentation par rapport aux dépenses probables de 1986-1987 s'explique par l'indexation des dépenses salariales, la hausse des coûts de loyer et l'ajout de conseillers à l'immigration à l'étranger.

2. Conseil des communautés culturelles et de l'immigration: 792 k$/Variation: 11,2 %

Le mandat du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration consiste à conseiller la ministre sur les questions relatives aux communautés culturelles et à l'immigration. L'augmentation par rapport aux dépenses probables de 1986-1987 s'explique par le transfert d'un poste avec crédits en provenance de la Commission des affaires sociales et par un ajustement à l'enveloppe des traitements.

COMMUNICATIONS

	1987-1988		1986-1987		1985-1986
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Gestion interne et soutien	13 946	13,6	12 278	(7,4)	13 256
2. Information et publications gouvernementales	19 864	(2,7)	20 408	(21,6)	26 039
3. Bureau central de l'informatique	25 102	(6,3)	26 803	23,5	21 696
4. Télécommunications gouvernementales	64 455	1,1	63 740	1,1	63 050
5. Politiques et développement des communications	10 561	(5,0)	11 120	9,1	10 195
6. Régie des services publics	2 108	7,7	1 957	(6,4)	2 090
7. Commission d'accès à l'information	2 275	22,4	1 859	3,9	1 789
8. Société de radio-télévision du Québec	60 518	3,3	58 608	(3,9)	60 984
Total	**198 829**	**1,0**	**196 773**	**(1,2)**	**199 099**

Le budget du ministère des Communications s'élève à 198,8 millions $ en 1987-1988, ce qui représente, par rapport aux dépenses probables 1986-1987, une augmentation de 1,0 %. Ces crédits se répartissent entre trois secteurs d'activités: le secteur des services de soutien à raison de 62,0 %, le secteur des communications à raison de 7,5 % et le secteur de l'administration et des services pour 30,4 %. Ce budget tient compte des décisions gouvernementales concernant le transfert de certaines activités telles que le courrier et messageries, l'entretien des machines de bureau et la reprographie gouvernementale au ministère des Approvisionnements et Services, ainsi que la cession par le ministère de l'Éducation à Radio-Québec de la Direction de la production et de la diffusion du matériel didactique.

1. Gestion interne et soutien: 13 946 k$/Variation: 13,6 %

Ce programme recouvre l'ensemble des activités à caractère horizontal et interne du ministère. L'augmentation de 13,6 % du budget 1987-1988 par rapport aux dépenses probables 1986-1987 s'explique principalement par la hausse importante des loyers.

2. Information et publications gouvernementales: 19 864 k$/Variation: (2,7 %)

Ce programme a pour fonctions, d'une part, d'améliorer la communication entre l'État et les citoyens de manière à assurer à ces derniers une information efficace sur les programmes gouvernementaux et, d'autre part, d'assurer l'accessibilité du citoyen à l'information gouvernementale en veillant à ce que celle-ci soit adéquatement diffusée.

La terminaison du programme Déclic-Jeunesse et les mesures d'économies touchant les autres activités expliquent la diminution de 2,7 % du budget 1987-1988 par rapport aux dépenses probables 1986-1987.

3. Bureau central de l'informatique: 25 102 k$/Variation: (6,3 %)

Le ministère fournit, par son Bureau central de l'informatique, les services informatiques requis aux ministères et aux organismes gouvernementaux qui ne disposent pas de leurs propres services. Au cours de 1986-1987, le Bureau a entrepris la réalisation d'un plan de redressement et de rationalisation de ses activités, pour lequel il a obtenu des crédits additionnels non récurrents, ce qui explique la baisse des crédits en 1987-1988.

4. Télécommunications gouvernementales: 64 455 k$/Variation: 1,1 %

Les ressources dont le ministère dispose servent à financer les services de télécommunications utilisés par l'Administration gouvernementale. Le ministère assure la coordination de ces services et assume la gestion des équipements gouvernementaux de télécommunications. L'augmentation du budget en 1987-1988 est relativement minime et postule une rationalisation de la demande de services de la part des ministères-clients. Des mesures sont à l'étude et elles seront mises en application au cours de l'année.

5. Politiques et développement des communications: 10 561 k$/Variation: (5,0 %)

Ce programme vise à favoriser l'élaboration et le développement de mécanismes et de réseaux de communication au Québec. La diminution de 5 % des sommes prévues en 1987-1988 résulte d'un réaménagement du programme d'aide aux médias communautaires.

6. Régie des services publics: 2 108 k$/Variation: 7,7 %

La Régie des services publics est un tribunal de droit administratif spécialisé surtout en matière de communication. Elle exerce en plus d'autres fonctions de réglementation et de consultation. L'augmentation de 7,7 % du budget de cet organisme par rapport aux dépenses 1986-1987 découle principalement de la hausse des rémunérations et d'une utilisation moindre des crédits votés en 1986-1987.

7. Commission d'accès à l'information: 2 275 k$/Variation: 22,4 %

Cet organisme a pour mission générale la surveillance de l'application de la Loi sur l'accès à l'information et est doté à cet égard de pouvoirs quasi-judiciaires. L'accroissement de 22,4 % de son budget découle principalement de la hausse de la rémunération du personnel et d'une dépense moindre en 1986-1987 que les crédits votés.

8. Société de radio-télévision du Québec: 60 518 k$/Variation: 3,3 %

Cet organisme a comme mandat principal l'établissement et l'exploitation d'une entreprise de radiotélévision éducative pour le Québec, de manière à offrir au public des moyens de promotion intellectuelle à l'aide d'émissions radio-télédiffusées. La hausse des budgets de 3,3 % pour 1987-1988 découle essentiellement de la prise en charge par Radio-Québec des activités de la Direction de la production et de la diffusion du matériel didactique, précédemment rattachée au ministère de l'Éducation.

CONSEIL DU TRÉSOR

	1987-1988		1986-1987		1985-1986
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programme	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Gestion budgétaire et politiques administratives	18 808	6,0	17 750	11,2	15 966
Total	**18 808**	**6,0**	**17 750**	**11,2**	**15 966**

Les activités du Conseil du trésor sont regroupées sous le programme «Gestion budgétaire et politiques administratives». Ce programme vise à établir les politiques générales de gestion des ressources humaines, à déterminer l'allocation des ressources humaines, matérielles et financières conformément aux priorités du gouvernement et à veiller à ce que les ministères et organismes les utilisent efficacement dans l'exécution de leurs programmes.

En 1987-1988, le budget du Conseil du trésor est en hausse de 6,0 % par rapport à l'année antérieure. Cette hausse reflète l'indexation des dépenses salariales et de fonctionnement conformément aux paramètres établis pour la préparation du budget.

CONSEIL EXÉCUTIF

	1987-1988		1986-1987		1985-1986
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Bureau du lieutenant-gouverneur	459	4,6	439	11,4	394
2. Services de soutien auprès du Premier ministre et du Conseil exécutif	23 049	(6,4)	24 637	(32,6)	36 567
3. Promotion des droits des femmes	2 711	15,3	2 352	19,0	1 977
4. Affaires intergouvernementales canadiennes	7 978	7,9	7 397	5,1	7 036
5. Relations avec le citoyen	—	—	—	—	518
6. Réforme électorale	—	—	—	—	237
7. Emploi et concertation	—	—	—	—	506
Total	**34 197**	**(1,8)**	**34 825**	**(26,3)**	**47 235**

En plus du budget du lieutenant-gouverneur, les crédits du Conseil exécutif regroupe le Cabinet du Premier ministre, les services de soutien du Conseil exécutif et les responsabilités assumées par le ministre délégué aux affaires autochtones, la ministre déléguée à la Condition féminine et le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes.

1. Bureau du lieutenant-gouverneur: 459 k$/Variation: 4,6 %

Ce programme vise à permettre au lieutenant-gouverneur d'assumer les fonctions qui lui sont dévolues par la Loi. La croissance de 4,6 % provient essentiellement de l'indexation généralement consentie pour les dépenses de fonctionnement.

2. Services de soutien auprès du Premier ministre et du Conseil exécutif: 23 049 k$/Variation: (6,4 %)

Ce programme vise à fournir au Premier ministre et au Conseil exécutif les ressources humaines et techniques nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions.

La baisse des crédits prévue à ce programme s'explique par la fin du projet de relogement des Inuit à Umiujaq. En 1986-1987, des crédits de 2,3 millions $ étaient alloués pour la réalisation de ce projet.

3. Promotion des droits des femmes: 2 711 k$/Variation: 15,3 %

Ce programme vise à assurer la coordination et le développement des politiques et activités gouvernementales en matière de condition féminine. Il comprend le Secrétariat à la condition féminine qui est chargé de la coordination du programme d'accès à l'égalité dans les réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux et dans le monde municipal. Il dispose en outre d'une enveloppe de 500 000 $ pour favoriser l'accès à l'égalité pour les femmes en emploi dans le secteur privé.

L'augmentation de 15,3 % s'explique en bonne partie par une utilisation partielle des crédits en 1986-1987. Les crédits de traitement ont été majorés pour tenir compte de l'ajout de trois employés permanents et des augmentations salariales consenties dans le cadre des conventions collectives de travail.

4. Affaires intergouvernementales canadiennes: 7 978 k$/Variation: 7,9 %

Ce programme vise de façon générale à coordonner les activités touchant les relations fédérales-provinciales et l'administration des bureaux du Québec au Canada. La variation de 7,9 % s'explique en partie par l'ajout d'une somme de 0,3 million $ à être affectée à des projets réalisés dans le cadre d'ententes de coopération interprovinciale. En outre, les crédits de traitement ont été majorés pour tenir compte de l'ajout de deux employés permanents et des augmentations salariales consenties dans le cadre des conventions collectives de travail du secteur public.

ÉDUCATION

Programmes	1987-1988 Crédits (000 $)	Variation %	1986-1987 Dépenses probables (000 $)	Variation %	1985-1986 Dépenses (000 $)
1. Administration	88 406	(3,7)	91 825	(8,8)	100 727
2. Conseil supérieur de l'éducation	2 079	(7,1)	2 239	9,9	2 038
3. Enseignement privé	231 144	6,8	216 372	6,2	203 703
4. Enseignement primaire et secondaire public	4 608 304	5,1	4 382 920	2,8	4 263 220
5. Éducation populaire	11 928	(2,9)	12 289	5,3	11 671
Total	**4 941 861**	**5,0**	**4 705 645**	**2,7**	**4 581 359**

Le budget du ministère de l'Éducation s'élève à 4 941,9 millions $ en 1987-1988, ce qui représente une augmentation de 5,0 % par rapport à 1986-1987. Ce budget se répartit entre le secteur de l'administration et des services et celui de l'enseignement dans des proportions de 1,8 % et 98,2 % respectivement. Ces ressources doivent permettre au ministère d'assumer sa mission et de soutenir un réseau d'institutions d'enseignement publiques et privées.

1. Administration: 88 406 k$/Variation: (3,7 %)

Les crédits inscrits à ce programme servent au fonctionnement du ministère. La diminution de 3,7 % des crédits par rapport aux dépenses probables de l'année 1986-1987 s'explique principalement par le transfert de la Direction de la production et de la diffusion du matériel didactique à la Société de radio-télévision du Québec. Cette diminution traduit également l'effet des mesures d'économie administratives appliquées par le ministère.

2. Conseil supérieur de l'éducation: 2 079 k$/Variation: (7,1 %)

Les crédits servant au fonctionnement du Conseil supérieur de l'éducation connaissent une diminution de 7,1 % par rapport aux dépenses probables de l'année 1986-1987. Cette baisse reflète le transfert au programme 1 «Administration» du ministère de l'Éducation des loyers payés par le Conseil supérieur de l'éducation à la Société immobilière du Québec.

3. Enseignement privé: 231 144 k$/Variation: 6,8 %

Les crédits de ce programme servent à assurer le paiement des subventions aux institutions privées d'enseignement aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire. Les crédits prévus en 1987-1988 correspondent au solde du coût des subventions de l'année scolaire 1986-1987 et à 60 % des subventions prévues pour l'année scolaire 1987-1988, plus les montants versés au RREGOP pour les employés des institutions privées.

Les subventions prévues pour l'année scolaire 1987-1988 sont estimées à 211,1 millions $ et augmentent de 6,3 % par rapport à celles de l'année scolaire précédente. Cette augmentation s'explique, entre autres, par une hausse de 2 % de la clientèle prévue et par des ajustements apportés aux montants accordés aux institutions privées au titre de la valeur locative.

4. Enseignement primaire et secondaire public: 4 608 304 k$/Variation: 5,1 %

Les crédits de ce programme servent à assurer le paiement des subventions aux commissions scolaires pour le fonctionnement de l'enseignement aux jeunes, l'éducation des adultes, les investissements et le service de la dette. Les crédits prévus en 1987-1988 correspondent au solde du coût

des subventions de l'année scolaire 1986-1987 et à 70 % des subventions prévues pour l'année scolaire 1987-1988, plus les montants versés au RREGOP pour les employés des commissions scolaires.

Les subventions à l'enseignement aux jeunes prévues pour l'année scolaire 1987-1988 sont estimées à 3 834,7 millions $ et augmentent de 4,6 % par rapport au coût de l'année scolaire précédente. Cette augmentation, dans un contexte de stabilité relative des clientèles, s'explique par l'effet combiné de l'augmentation de la rémunération du personnel et des mesures d'économie mises de l'avant par le ministère.

Les crédits prévus pour les investissements et le service de la dette sont de 437,2 millions $. Ils augmentent de 17,7 % par rapport aux dépenses probables de l'année 1986-1987. Cet accroissement résulte de l'effet cumulatif du programme de rattrapage réalisé ces dernières années par le ministère en matière d'émission d'obligations. L'augmentation des crédits pour le service de la dette résulte également de la prise en charge à compter de l'année 1987-1988, des frais d'intérêts sur les emprunts temporaires contractés par les commissions scolaires dans l'attente du financement des immobilisations par voie d'émission d'obligations.

À l'éducation des adultes, les subventions prévues pour l'année scolaire 1987-1988 sont sensiblement les mêmes que celles de l'année scolaire 1986-1987, soit 134,4 millions $. Cette situation s'explique par la stabilité de la clientèle et tient compte des mesures d'économie mises de l'avant par le ministère. Ces crédits ne tiennent toutefois pas compte en totalité de l'impact de l'entente Canada-Québec sur la formation professionnelle des adultes conclue récemment. Des sommes supplémentaires ont été prévues au fonds de suppléance du ministère des Finances et elle seront transférées lorsque les besoins auront été évalués.

5. Éducation populaire: 11 928 k$/Variation: (2,9 %)

Les crédits affectés à ce programme visent à assurer la réalisation d'activités d'éducation populaire offertes aux adultes par divers organismes ou associations. La diminution de 2,9 % des crédits résulte de mesures d'économie mises de l'avant par le ministère.

ÉNERGIE ET RESSOURCES

	1987-1988		1986-1987		1985-1986
Programmes	Crédits (000 $)	Variation %	Dépenses probables (000 $)	Variation %	Dépenses (000 $)
1. Gestion de la forêt	76 361	2,7	74 363	(10,4)	82 961
2. Amélioration de la forêt	152 022	17,9	128 991	27,7	100 979
3. Développement de l'industrie forestière	7 972	(68,8)	25 531	(27,0)	34 996
4. Financement forestier	4 529	16,3	3 894	5,1	3 704
5. Direction du ministère	31 400	11,4	28 188	1,0	27 896
6. Connaissance géographique du territoire	13 421	(3,2)	13 871	1,6	13 652
7. Gestion des terres publiques	6 716	7,8	6 228	(3,1)	6 428
8. Régie de l'électricité et du gaz	1 636	1,9	1 606	9,0	1 473
9. Études, recherches et interventions concernant l'énergie	14 830	8,0	13 730	34,9	10 178
10. Gestion et développement de l'industrie minérale	87 574	28,3	68 250	(12,6)	78 090
Total	**396 461**	**8,7**	**364 652**	**1,2**	**360 357**

Pour 1987-1988, les crédits du ministère de l'Énergie et des Ressources sont présentés selon une nouvelle structure budgétaire qui se caractérise principalement par le regroupement dans un seul programme des activités relatives à la connaissance, la protection et l'utilisation de la forêt de même que par le regroupement de l'ensemble des activités relatives au secteur mines dans un programme unique. La structure budgétaire du ministère compte donc dix programmes plutôt que quatorze comme c'était le cas au cours des derniers exercices.

Les crédits du ministère de l'Énergie et des Ressources s'élèvent à 396,5 millions $ en 1987-1988. L'augmentation de 8,7 % par rapport aux dépenses probables de 1986-1987 provient principalement de l'accélération des activités de reboisement et d'une subvention spéciale de 30,9 millions $ que devra verser le ministère à la Société nationale de l'amiante.

Pour les quatre secteurs d'activités du ministère, la répartition des crédits en 1987-1988 est la suivante: 272,3 millions $ aux forêts dont 31,4 millions $ pour la direction de l'ensemble du ministère, 87,6 millions $ aux mines, 20,1 millions $ aux terres et 16,5 millions $ à l'énergie.

1. Gestion de la forêt: 76 361 k$/Variation: 2,7 %

Ce nouveau programme regroupe les activités de connaissance, de protection et d'utilisation de la forêt de l'ancienne structure budgétaire du ministère de l'Énergie et des Ressources. Il vise:

- à favoriser le développement, l'application et la mise à jour des connaissances du milieu forestier et de ses ressources;
- à planifier les interventions et à contrôler et évaluer l'utilisation des ressources;
- à permettre l'accès à la ressource tout en favorisant la protection du milieu contre les fléaux naturels et humains.

En vertu des dispositions de la nouvelle Loi sur les forêts (1986, chapitre 108), le 1er avril 1987 marque le début de la période transitoire prévue pour l'implantation du nouveau régime forestier et au cours de laquelle seront négociés les nouveaux contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier. Cette période doit se terminer le 31 mars 1990. L'augmentation du budget de ce programme en 1987-1988 permettra l'accélération du programme d'inventaire forestier et des autres dépenses relatives à la négociation de ces contrats.

2. Amélioration de la forêt: 152 022 k$/Variation: 17,9 %

Ce programme vise à améliorer en qualité et en quantité la capacité de production des superficies à vocation forestière, tant publiques que privées, de façon à répondre aux demandes en matière ligneuse ou à d'autres usages. L'accroissement des crédits de ce programme en 1987-1988 par rapport aux dépenses probables de 1986-1987 provient de l'accélération des activités de reboisement afin d'atteindre le rythme de mises en terre prévu à partir de 1988-1989.

3. Développement de l'industrie forestière: 7 972 k$/Variation: (68,8) %

Ce programme vise à favoriser la rationalisation et le développement du secteur de la transformation des bois. Le versement des subventions dans le cadre de la modernisation de l'industrie des pâtes et papiers s'est terminé en 1986-1987, ce qui explique une partie, soit 3 millions $, de la diminution des crédits prévus à ce programme. Par ailleurs, en 1987-1988 les interventions ponctuelles d'aide financière à l'industrie forestière seront beaucoup moins importantes qu'en 1986-1987, impliquant des dépenses de 14 millions $ moins élevées.

4. Financement forestier: 4 529 k$/Variation: 16,3 %

Ce programme qui est administré par l'Office du crédit agricole (OCA), vise à rendre accessible un crédit forestier en vue de faciliter les investissements dans la mise en valeur et la consolidation des forêts privées. L'OCA garantit les emprunts contractés auprès des institutions financières par les propriétaires et les associations de propriétaires forestiers. Il administre le portefeuille des prêts qu'il a lui-même effectués dans le passé et subventionne les emprunteurs pour un montant équivalent à 5 points du taux d'intérêt payé. La croissance de ce programme s'explique par l'augmentation de l'encours des prêts consentis.

5. Direction du ministère: 31 400 k$/Variation: 11,4 %

Ce programme vise à établir les politiques ministérielles et à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques et financières essentielles à la gestion des programmes du ministère. Il regroupe les budgets alloués à l'organisation supérieure du ministère et aux activités administratives supportant l'ensemble des programmes opérationnels. L'accroissement observé provient principalement d'une augmentation des loyers, des dépenses d'aménagement et d'un ajustement à l'enveloppe des traitements.

6. Connaissance géographique du territoire: 13 421 k$/Variation: (3,2) %

Ce programme vise à recueillir toutes les informations relatives aux dimensions, à la configuration, à l'utilisation, à la délimitation et à la description du territoire. La diminution des dépenses prévues à ce programme provient essentiellement d'une réduction de la subvention du ministère visant à financer une partie des dépenses de fonctionnement du fonds pour la réforme du cadastre québécois. En effet, il était prévu lors de la création de ce fonds que la réforme devait s'autofinancer par des hausses de revenus et que, en conséquence, la subvention du ministère serait régressive.

7. Gestion des terres publiques: 6 716 k$/Variation: 7,8 %

Ce programme vise à effectuer les diverses transactions relatives à l'aliénation ou à la location de certaines parties du domaine public et à contrôler l'utilisation des terres publiques. L'accroissement

des crédits consacrés à ce programme par rapport aux dépenses probables pour 1986-1987 est dû principalement aux mesures que le ministère compte prendre pour améliorer la gestion des terres publiques.

8. Régie de l'électricité et du gaz: 1 636 k$/Variation: 1,9 %

La Régie assure l'expansion normale de la distribution du gaz et de l'électricité par l'entreprise privée ainsi que la fourniture de gaz et d'électricité dans des conditions de service et de tarification acceptables pour les consommateurs et les distributeurs. Les crédits prévus pour 1987-1988 lui permettront de s'acquitter de ses responsabilités.

9. Études, recherches et interventions concernant l'énergie: 14 830 k$/Variation: 8,0 %

Ce programme vise à formuler les actions et interventions du gouvernement dans le secteur énergétique, à administrer les lois et règlements concernant ce secteur, ainsi qu'à gérer les programmes d'aide technique et financière ayant pour objet d'accroître la productivité énergétique du Québec. L'augmentation observée tient compte du niveau des crédits non utilisés en 1986-1987.

10. Gestion et développement de l'industrie minérale: 87 574 k$/Variation: 28,3 %

Ce nouveau programme regroupe les activités des programmes d'exploration géologique et minérale, d'administration minière et de recherche minérale de l'ancienne structure budgétaire du ministère de l'Énergie et des Ressources. Il vise à établir la connaissance géologique du territoire, faire la promotion de l'exploration, promouvoir avec l'industrie des projets de développement et la réalisation de certains investissements en infrastructures et également à réglementer certaines conditions d'exercice de l'activité minière. Il vise aussi à favoriser l'exploitation, la transformation et l'utilisation des substances minérales par la recherche appliquée et la prestation de services analytiques et de conseils techniques.

L'augmentation importante des crédits de 1987-1988 par rapport aux dépenses probables de 1986-1987 est due surtout à la subvention que doit verser le ministère à la Société nationale de l'amiante afin de lui permettre de rencontrer ses obligations financières et celles de ses filiales. La subvention passe de 6,7 millions $ en 1986-1987 à 30,9 millions $ en 1987-1988. Cette augmentation est atténuée en partie par la diminution des subventions à verser dans le cadre du programme d'accélération des investissements privés.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET SCIENCE

	1987-1988		1986-1987		1985-1986
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	(000 $)	%	(000 $)	%	(000 $)
1. Administration	37 986	5,9	35 877	7,6	33 335
2. Consultation	3 632	5,6	3 441	(6,9)	3 698
3. Aide financière aux étudiants	261 855	1,9	256 945	(3,3)	265 714
4. Science	17 905	(1,5)	18 170	5,3	17 256
5. Enseignement collégial	1 048 962	7,8	972 839	7,3	906 839
6. Enseignement universitaire	1 203 840	7,9	1 115 958	5,8	1 054 770
7. Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche	32 302	2,3	31 568	(1,1)	31 909
8. Organisation et réglementation des professions	2 914	11,7	2 609	2,1	2 555
Total	**2 609 396**	**7,1**	**2 437 407**	**5,2**	**2 316 076**

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science dispose de crédits de 2 609,4 millions $ en 1987-1988, soit une hausse de 7,1 % par rapport aux dépenses probables de 1986-1987. Ces crédits permettent au ministère de s'acquitter du mandat qui lui est dévolu, notamment en ce qui a trait à l'enseignement collégial et universitaire, à l'aide financière aux étudiants, à la recherche effectuée dans les établissements d'enseignement, à l'élaboration des politiques scientifiques des ministères et organismes publics et au développement scientifique du Québec. Ils permettent également au ministre de s'acquitter des responsabilités découlant de différentes lois dont celles créant les conseils consultatifs des universités et collèges et l'Office des professions. Ce budget se répartit en quatre grands secteurs d'activités à raison de 11,6 % pour l'administration et les services, 0,7 % pour le domaine des industries secondaires, 87,6 % pour l'enseignement et 0,1 % pour la gestion juridique du cadre socio-économique.

1. Administration: 37 986 k$/Variation: 5,9 %

Ces crédits sont affectés au financement du fonctionnement du ministère. La croissance de 5,9 % par rapport aux dépenses probables de 1986-1987 pour ce programme s'explique principalement par la hausse prévue des traitements et salaires.

2. Consultation: 3 632 k$/Variation: 5,6 %

Ce programme vise à assurer le fonctionnement des trois conseils consultatifs relevant du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, soit le Conseil des collèges, le Conseil des universités, le Conseil de la science et de la technologie. La croissance de 5,6 % par rapport aux dépenses probables de 1986-1987 pour ce programme s'explique principalement par la hausse prévue des traitements et salaires.

3. Aide financière aux étudiants: 261 855 k$/Variation: 1,9 %

Ce programme vise à aider financièrement l'étudiant dans la poursuite de ses études au niveau postsecondaire. Les crédits qui y sont prévus augmentent de 1,9 % en 1987-1988 par rapport aux dépenses probables résultant d'une révision faite au cours de l'année d'attribution 1986-1987. D'une part,

les intérêts sur les emprunts contractés par les étudiants et pris en charge par le gouvernement augmentent de 2,3 %. D'autre part, le volume total des bourses prévues en 1987-1988 n'augmentent que de 2 % par rapport au volume révisé pour l'année d'attribution 1986-1987.

4. Science: 17 905 k$/Variation: (1,5 %)

Ce programme vise à fournir les ressources financières nécessaires au développement, à la mise en oeuvre et à la coordination de politiques et de programmes dans le domaine scientifique. Les activités relatives au développement technologique ont été transférées au ministère du Commerce extérieur et du développement technologique au cours de l'année 1986-1987.

Le budget est affecté principalement au financement des quatre centres de recherche appliquée créés dans le cadre du plan de relance, à des projets de développement scientifique, au soutien à des projets de diffusion de la culture scientifique et au soutien à l'emploi scientifique dans les établissements d'enseignement. La diminution de 1,5 % du budget de l'ensemble du programme en 1987-1988 s'explique par un réaménagement des activités suite au transfert au ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique des activités relatives au développement technologique.

5. Enseignement collégial: 1 048 962 k$/Variation: 7,8 %

Les crédits de ce programme permettent de financer les dépenses relatives au fonctionnement, au service de la dette et à l'éducation des adultes des collèges publics. Ils visent également à assurer le paiement des subventions accordées aux établissements privés d'enseignement collégial. Les montants prévus en 1987-1988 couvrent le solde des subventions de l'année scolaire 1986-1987 ainsi que 68 % du coût de l'année scolaire 1987-1988 des collèges publics et 60 % de celui des collèges privés. L'augmentation de 7,8 % se répartit inégalement entre les différentes activités de ce programme.

Les subventions de fonctionnement accordées aux collèges publics pour l'année scolaire 1987-1988 seront de 773,4 millions $. Elles s'accroissent de 3,7 % par rapport à 1986-1987. Cette augmentation est attribuable à l'indexation de la rémunération du personnel et reflète une stabilité de la clientèle scolaire ainsi que certaines mesures d'économie concernant les dépenses de fonctionnement.

Les subventions accordées aux établissements privés d'enseignement collégial pour l'année scolaire 1987-1988 augmentent pour leur part de 6,5 % pour atteindre 71,2 millions $. Cette augmentation s'explique principalement par l'accroissement de la clientèle scolaire qui est d'environ 5 % par année depuis deux ans.

Enfin, le service de la dette qui s'élève à 131,8 millions $ pour l'année 1987-1988 augmente de 25,5 % par rapport à 1986-1987. Cette croissance reflète l'effet de la hausse du volume d'émission d'obligations réalisé depuis trois ans et la prise en charge des frais d'intérêts sur les emprunts temporaires contractés par les Cégeps dans l'attente du financement des immobilisations par voie d'émission d'obligations.

6. Enseignement universitaire: 1 203 840 k$/Variation: 7,9 %

Ce programme pourvoit au financement des activités d'enseignement, de soutien à l'enseignement et de recherche dans les universités. Les crédits prévus couvrent le solde des subventions de fonctionnement accordées pour l'année universitaire 1986-1987 et correspondent à 81,8 % des subventions prévues pour l'année universitaire 1987-1988. Ils incluent également les sommes prévues en 1987-1988 pour les investissements et le service de la dette mais excluent les crédits affectés au paiement de la rémunération des «médecins internes et résidents» qui sont transférés au ministère de la Santé et des Services sociaux.

Les subventions de fonctionnement prévues pour l'année universitaire 1987-1988 sont de 1 104,7 millions $ ce qui signifie une augmentation de 7,7 % par rapport à ceux de l'année précédente. Cette augmentation est principalement attribuable à la croissance des clientèles, au financement du programme de recherche appelé «actions structurantes» et à l'indexation des dépenses relatives aux personnels et aux autres coûts.

Le service de la dette s'élève à 110,6 millions $ en 1987-1988. Il s'agit d'une augmentation de 14 % qui s'explique par la mise en place d'un fonds d'amortissement au cours de l'année 1987-1988 et par la prise en charge des frais d'intérêts sur les emprunts temporaires contractés par les universités dans l'attente du financement des immobilisations par voie d'émission d'obligations.

7. Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche: 32 302 k$/Variation: 2,3 %

Ce programme vise à subventionner la corporation «Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche» qui a la responsabilité d'attribuer des bourses d'excellence aux étudiants de 2e et 3e cycle et d'aider à la recherche et à la diffusion scientifique. L'augmentation des crédits de ce programme résulte essentiellement de l'indexation de la plupart des activités du programme.

8. Organisation et réglementation des professions: 2 914 k$/Variation: 11,7 %

Ces crédits visent à permettre à l'Office des professions d'assumer son mandat de surveillance de la conformité de l'exercice des professions aux règles en vigueur. L'augmentation de 11,7 % en 1987-1988 s'explique par la hausse de la rémunération des personnels et par la faible utilisation des crédits votés en 1986-1987.

ENVIRONNEMENT

	1987-1988		1986-1987		1985-1986
Programmes	Crédits (000 $)	Variation %	Dépenses probables (000 $)	Variation %	Dépenses (000 $)
1. Planification et évaluation	8 461	17,2	7 222	(8,4)	7 886
2. Gestion du milieu aquatique	262 345	24,5	210 768	40,9	149 536
3. Gestion des milieux atmosphérique et terrestre	16 298	11,6	14 608	1,5	14 386
4. Gestion interne et soutien	19 590	13,1	17 317	3,2	16 784
5. Organismes-conseils	1 507	1,5	1 484	4,1	1 425
Total	**308 201**	**22,6**	**251 399**	**32,3**	**190 017**

Les crédits accordés en 1987-1988 au ministère de l'Environnement augmentent de 22,6 % par rapport aux dépenses probables de 1986-1987. Cette importante augmentation reflète, d'une part, la croissance du coût du service de la dette du programme d'assainissement des eaux résultant des niveaux d'investissements prévus et, d'autre part, la volonté gouvernementale d'améliorer ses interventions dans le domaine environnemental.

1. Planification et évaluation: 8 461 k$/Variation: 17,2 %

Ce programme vise à planifier et à orienter les politiques et les interventions du ministère en fonction des besoins du milieu ambiant et à prévenir la détérioration de ce milieu par l'élaboration et l'application de mesures appropriées.

La variation de 17,2 % est attribuable principalement à une consolidation des activités de recherche et d'analyses de laboratoire reliées aux déchets dangereux, aux précipitations acides et à la qualité de l'eau potable.

2. Gestion du milieu aquatique: 262 345 k$/Variation: 24,5 %

Ce programme vise à connaître, restaurer et mettre en valeur la ressource eau et le milieu aquatique de façon à leur redonner les caractéristiques qualitatives et quantitatives pour leur utilisation.

Ce programme connaît depuis quelques années une progression importante reliée principalement à l'accroissement du service de la dette du programme d'assainissement des eaux pour lequel les prévisions d'investissements totaux atteignent près de 6 milliards $. En outre, compte tenu du volume des équipements mis sous exploitation, des efforts additionnels seront consentis, en 1987-1988, à la mise en place d'un programme de suivi des usines d'épuration des eaux.

3. Gestion des milieux atmosphérique et terrestre: 16 298 k$/Variation: 11,6 %

Ce programme vise à connaître et à restaurer les milieux atmosphérique et terrestre de façon à leur redonner les caractéristiques qualitatives et quantitatives qui les rendent aptes à être utilisés pour les usages qui sont requis.

La croissance observée, de l'ordre de 11,6 %, s'explique principalement par l'injection de nouveaux crédits dans le secteur du patrimoine écologique et dans des activités de contrôle en regard de l'utilisation des pesticides et de la production des déchets dangereux.

4. Gestion interne et soutien: 19 590 k$/Variation: 13,1 %

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, matérielles et financières essentielles à la gestion des programmes du ministère. L'importance et la complexité croissantes des questions environnementales exigent une meilleure coordination des activités du ministère. À cette fin, un réaménagement interne des ressources humaines et financières couplés à un investissement additionnel de crédits permettront au ministère de mettre en place les systèmes administratifs requis. L'ensemble de cette situation explique un accroissement budgétaire de l'ordre de 13 % de ce programme.

5. Organismes-conseils: 1 507 k$/Variation: 1,5 %

Ce programme vise à assurer les consultations et les informations auprès de la population et à fournir au ministre de l'Environnement les avis requis par la loi sur diverses questions environnementales.

FINANCES

Programmes	1987-1988 Crédits (000 $)	Variation %	1986-1987 Dépenses probables (000 $)	Variation %	1985-1986 Dépenses (000 $)
1. Études des politiques économiques et fiscales	3 049	1,9	2 991	4,9	2 851
2. Gestion de la trésorerie et de la dette publique	2 856 583	2,4	2 790 953	3,5	2 697 643
3. Comptabilité gouvernementale	23 037	4,5	22 036	(1,8)	22 430
4. Fonds de suppléance	227 799	—	102 366	—	—
5. Gestion interne et soutien	11 614	23,1	9 431	0,2	9 415
6. L'inspecteur général des institutions financières	18 380	8,9	16 871	(0,7)	16 982
7. Contrôle, surveillance et développement du commerce des valeurs mobilières	5 710	13,1	5 048	10,2	4 581
8. Statistiques, prévisions socio-économiques et recherches d'ensemble	7 373	2,6	7 186	(9,5)	7 942
Total	**3 153 545**	**6,7**	**2 956 882**	**7,1**	**2 761 844**

En plus de ses activités administratives propres, le budget du ministère des Finances regroupe les crédits nécessaires à la gestion financière et au service de la dette gouvernementale ainsi que les crédits pour le fonctionnement du Bureau du Contrôleur des finances, du Bureau de la statistique du Québec et de l'inspecteur général des institutions financières.

Les crédits pour 1987-1988 s'établissent à 3 153,5 millions $, soit une augmentation de 6,7 % par rapport aux dépenses probables de 1986-1987. La majeure partie de ces crédits, soit plus de 90 %, est consacrée aux paiements pour le service de la dette publique. À moins d'indication contraire pour certains programmes, l'augmentation des crédits pour 1987-1988 reflète la hausse générale des coûts de fonctionnement et notamment la hausse des salaires conformément aux nouvelles conventions collectives.

1. Études des politiques économiques et fiscales: 3 049,0 k$/Variation: 1,9 %

Ce programme vise à conseiller le gouvernement en matière de politique financière, économique et fiscale ainsi que de relations financières avec le gouvernement fédéral.

2. Gestion de la trésorerie et de la dette publique: 2 856 583,0 k$/Variation: 2,4 %

Ce programme vise à gérer la caisse gouvernementale ainsi qu'à effectuer et à administrer les emprunts du gouvernement et de certains organismes parapublics.

3. Comptabilité gouvernementale: 23 037,0 k$/Variation: 4,5 %

Ce programme vise à exercer le contrôle de la régularité des dépenses, à préparer les états financiers et à apporter aux gestionnaires toute information comptable pertinente.

4. Fonds de suppléance: 1987-1988: 227 799,0 k$ — 1986-1987: 102 366,0 k$

Ce programme vise à pourvoir aux dépenses imprévues qui peuvent survenir dans l'administration des programmes gouvernementaux. Les crédits accordés au Fonds de suppléance passent de 102,4 millions $ à 227,8 millions $ et comportent trois enveloppes budgétaires distinctes.

De ce budget, un montant de 144,3 millions $ est réservé pour les augmentations de traitement et salaires dans les secteurs public et parapublic. Une seconde enveloppe de 65,2 millions $ vise à pourvoir aux dépenses imprévues des ministères et organismes. Quant à la troisième enveloppe au montant de 18,3 millions $, elle est destinée au paiement des intérêts sur le financement des arrérages dans le réseau de la Santé et des services sociaux.

5. Gestion interne et soutien: 11 614,0 k$/Variation: 23,1 %

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques et financières essentielles à la gestion des programmes du ministère. La croissance de 23,1 % reflète principalement la majoration des frais de location et d'aménagement payables à la Société immobilière du Québec à la suite de la relocalisation du ministère.

6. L'inspecteur général des institutions financières: 18 380,0 k$/Variation: 8,9 %

Ce programme vise à surveiller et à inspecter les opérations des institutions financières et à assurer un contrôle sur la création et la modification des entreprises au Québec. La hausse de 8,9 % reflète d'une part l'indexation des dépenses de fonctionnement et d'autre part les crédits additionnels accordés en vue d'une amélioration des systèmes de gestion de l'information.

7. Contrôle, surveillance et développement du commerce des valeurs mobilières: 5 710,0 k$/Variation: 13,1 %

Ce programme vise à accorder aux épargnants une protection contre les pratiques déloyales et frauduleuses ainsi qu'à assurer le bon fonctionnement du marché. La hausse des crédits est attribuable au développement et à la mise en place d'un système de traitement et de gestion de l'information permettant une amélioration des opérations de la Commission des valeurs mobilières.

8. Statistiques, prévisions socio-économiques et recherches d'ensemble: 7 373,0 k$/Variation: 2,6 %

Ce programme vise à assurer l'analyse et la prévision des variables socio-économiques décrivant l'évolution et la structure de l'économie québécoise ainsi que la cueillette, le traitement, l'analyse et la diffusion d'informations statistiques sur le Québec.

INDUSTRIE ET COMMERCE

	1987-1988		1986-1987		1985-1986
Programmes	Crédits (000 $)	Variation %	Dépenses probables (000 $)	Variation %	Dépenses (000 $)
1. Soutien technique et professionnel au développement et à la croissance des secteurs manufacturiers, commerciaux et coopératifs	35 893	8,9	32 952	(1,1)	33 325
2. Soutien financier au développement et à la croissance des secteurs manufacturiers, commerciaux et coopératifs	178 817	7,6	166 255	(17,9)	202 471
3. Soutien aux sociétés et organismes d'État	84 252	(6,4)	90 024	(0,4)	90 403
4. Emploi étudiant	1 340	1,8	1 316	—	—
Total	**300 302**	**3,4**	**290 547**	**(10,9)**	**326 199**

Les ressources mises à la disposition du ministère servent à apporter une assistance financière aux PME, à informer les entreprises sur les divers programmes du ministère et à les conseiller par le biais de son réseau de bureaux en région, à effectuer des études sur divers secteurs économiques stratégiques pour le Québec et à soutenir financièrement les sociétés d'État suivantes: la Société de développement industriel, la Société de développement des coopératives, le Centre de recherche industrielle du Québec, la Société Inter-Port, SIDBEC et la Société du parc industriel du centre du Québec. Il faut noter qu'en 1987-1988, les crédits relatifs au placement étudiant sont transférés du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu au ministère de l'Industrie et du Commerce.

Les crédits du ministère augmentent de 3,4 % par rapport aux dépenses probables 1986-1987. Les augmentations les plus significatives touchent les budgets d'opération qui se retrouvent au programme 1 et les dépenses de transfert de la Société de développement industriel au programme 2.

1. Soutien technique et professionnel au développement et à la croissance des secteurs manufacturiers, commerciaux et coopératifs: 35 893 k$/Variation: 8,9 %

L'objet de ce programme est d'offrir différentes formes de soutien professionnel et technique aux entreprises et organismes aux fins du développement industriel, commercial et coopératif; il regroupe l'ensemble des effectifs et des budgets d'opération du ministère à l'exclusion de ceux de la Société de développement industriel et de la Société du parc industriel du centre du Québec.

La croissance des crédits 1987-1988 par rapport aux dépenses probables tient compte, d'une part des crédits 1986-1987 non utilisés et résulte, d'autre part, des augmentations régulières des traitements et des autres dépenses de fonctionnement.

2. Soutien financier au développement et à la croissance des secteurs manufacturiers commerciaux et coopératifs: 178 817 k$/Variation: 7,6 %

Ce programme regroupe les crédits relatifs aux différentes formes d'aide financière offertes aux entreprises, aux coopératives et à divers organismes oeuvrant au développement économique; on y retrouve aussi les prévisions budgétaires relatives aux dépenses d'opération de la Société de développement industriel.

L'augmentation des prévisions de dépenses de 7,6 % résulte d'un accroissement des dépenses de transfert à la Société de développement industriel de l'ordre de 30,0 millions $ pour la réalisation de projets d'investissements majeurs. Par ailleurs, les prévisions budgétaires pour le dossier Pétromont diminuent d'environ 27,0 millions $ alors que l'aide à l'implantation d'infrastructures industrielles réalisées dans le cadre de l'Entente auxiliaire sur le développement industriel nécessite des crédits qui excèdent de 6,0 millions $ les dépenses probables 1986-1987.

3. Soutien aux sociétés et organismes d'État: 84 252 k$/Variation: (6,4 %)

Les sociétés suivantes se partagent les crédits inscrits à ce programme:

- Centre de recherche industrielle du Québec
- Société Inter-Port
- SIDBEC
- Société du parc industriel du centre du Québec

La majeure partie de la variation s'explique par le fait que les prévisions budgétaires de SIDBEC diminuent de 7,0 millions $ s'établissant à 58,0 millions $ comparativement à une dépense probable de 65,0 millions $ en 1986-1987. L'abolition de l'Institut national de productivité contribue également à réduire les prévisions de dépenses de 0,8 million $.

4. Emploi étudiant: 1 340 k$/Variation: 1,8 %

Ce programme vise à favoriser l'emploi étudiant dans les secteurs public et privé. L'augmentation prévue des dépenses servira essentiellement à améliorer l'effort publicitaire dans le but de mieux sensibiliser les employeurs à l'importance d'embaucher des étudiants. De plus, d'autres mesures d'intervention sont à l'étude et feront l'objet éventuellement de financement additionnel.

JUSTICE

Programmes	1987-1988 Crédits (000 $)	Variation %	1986-1987 Dépenses probables (000 $)	Variation %	1985-1986 Dépenses (000 $)
1. Formulation de jugements	31 828	0,5	31 668	4,9	30 197
2. Soutien administratif à l'activité judiciaire	68 392	(1,6)	69 489	(0,3)	69 692
3. Protection des droits et libertés de la personne	8 996	9,1	8 242	(2,2)	8 428
4. Aide aux justiciables	65 512	3,9	63 071	0,9	62 496
5. Administration	92 793	27,1	73 002	3,7	70 377
6. Enregistrement officiel	15 718	8,9	14 439	0,9	14 317
7. Protection du consommateur	11 083	3,3	10 734	(3,2)	11 094
8. Services juridiques du gouvernement	15 967	5,1	15 193	1,1	15 030
9. Affaires législatives	5 448	6,7	5 108	(6,9)	5 484
10. Affaires criminelles et pénales	20 479	4,1	19 664	3,2	19 049
11. Indemnisation des victimes d'actes criminels	17 700	6,7	16 583	9,4	15 156
Total	**353 916**	**8,2**	**327 193**	**1,8**	**321 320**

Au cours de 1986-1987, les activités du ministère de la Justice ont été partagées avec le nouveau ministère du Solliciteur général. Le budget du ministère de la Justice ne regroupe dorénavant que les programmes s'occupant principalement de l'administration de la justice, ainsi que les programmes connexes tels que la protection des droits et libertés de la personne, l'aide aux justiciables, la conservation des documents civils et la protection du consommateur. L'augmentation des crédits du ministère pour 1987-1988 sera de 8,2 % par rapport aux dépenses probables de 1986-1987 et elle reflète principalement la hausse générale des coûts de fonctionnement, et notamment la hausse des salaires conformément aux nouvelles conventions collectives de travail.

1. Formulation de jugements: 31 828 k$/Variation: 0,5 %

Ce programme vise à rendre la justice par la formulation de jugements selon les juridictions des diverses cours de justice. Les prévisions de crédits pour ce programme ne tiennent pas compte des coûts relatifs à l'indexation de la masse salariale lesquels sont provisionnés au Fonds de suppléance.

2. Soutien administratif à l'activité judiciaire: 68 392 k$/Variation: (1,6 %)

Ce programme a pour objectif d'apporter le soutien administratif requis au bon fonctionnement des cours de justice. La baisse des crédits en 1987-1988 découle de l'exclusion des crédits de la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles de ce programme.

3. Protection des droits et libertés de la personne: 8 996 k$/Variation: 9,1 %

Ce programme vise la promotion des droits fondamentaux de la personne. Le premier volet concerne le respect de la Charte des droits et libertés de la personne et le second, l'application de la

Loi sur la protection de la jeunesse. La hausse de 9,1 % des crédits correspond, d'une part, à l'indexation des dépenses de fonctionnement et, d'autre part, à un réaménagement des crédits à la suite de la décision du gouvernement de maintenir le comité de la protection de la jeunesse.

4. Aide aux justiciables: 65 512 k$/Variation: 3,9 %

Le programme d'aide aux justiciables veut rendre la justice plus accessible à tous en assurant un support juridique, financier et social aux personnes économiquement défavorisées. La majeure partie des crédits de l'exercice 1987-1988, soit 65,2 millions $, concerne la Commission des services juridiques qui devrait donner suite à plus de 235 000 demandes d'assistance en 1986-1987.

5. Administration: 92 793 k$/Variation: 27,1 %

Ce programme regroupe les activités de planification, de direction et de coordination au sein du ministère. L'augmentation de 27,1 % est principalement attribuable au développement des systèmes informatiques du ministère et à un réaménagement des coûts de loyer payable à la Société immobilière du Québec.

6. Enregistrement officiel: 15 718 k$/Variation: 8,9 %

Ce programme assure la conservation des actes de l'état civil, des actes relatifs au patrimoine et d'autres documents officiels. L'augmentation des crédits s'explique par un transfert de responsabilité concernant le courtage immobilier.

7. Protection du consommateur: 11 083 k$/Variation: 3,3 %

Ce programme comprend les crédits alloués à l'Office de protection du consommateur qui est chargé de surveiller l'application de la Loi sur la protection du consommateur, de la Loi sur le recouvrement de certaines créances et de la Loi sur les agents de voyages.

8. Services juridiques du gouvernement: 15 967 k$/Variation: 5,1 %

Ce programme vise à assurer un soutien d'ordre juridique à toutes les activités gouvernementales. À cette fin, le ministère de la Justice met à la disposition de tous les ministères et de certains organismes du gouvernement les ressources humaines requises à titre de conseiller juridique, d'avocat-plaideur et de notaire.

9. Affaires législatives: 5 448 k$/Variation: 6,7 %

Ce programme a pour objectif la rédaction de tous les projets de lois du ministère de la Justice et de certains ministères et organismes en vue de leur présentation à l'Assemblée nationale et l'examen des projets de règlement soumis par les ministères et organismes du gouvernement.

10. Affaires criminelles et pénales: 20 479 k$/Variation: 4,1 %

Ce programme a pour mandat principal d'assumer la poursuite dans les cas d'infractions au Code criminel et à d'autres lois fédérales de même que dans le cas d'infractions aux lois du Québec.

11. Indemnisation des victimes d'actes criminels: 17 700 k$/Variation: 6,7 %

Ce programme comprend les crédits nécessaires à l'application de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels et de la loi visant à favoriser le civisme. Ces législations prévoient notamment une compensation financière aux personnes victimes d'actes criminels.

LOISIR, CHASSE ET PÊCHE

	1987-1988		1986-1987		1985-1986
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Soutien aux municipalités et aux organismes de loisir	19 219	(21,8)	24 582	(23,5)	32 115
2. Promotion de loisir socio-culturel	10 251	(9,9)	11 380	0,7	11 302
3. Plein air, parcs et réserves	53 223	(13,0)	61 193	(20,2)	76 659
4. Promotion de l'activité physique et du sport	12 215	(11,3)	13 777	(3,9)	14 340
5. Gestion interne et soutien	54 029	12,1	48 213	(11,6)	54 558
6. Régie de la sécurité dans les sports	2 664	7,2	2 486	5,0	2 368
7. Gestion des ressources fauniques	47 145	10,5	42 675	(3,4)	44 199
Total	**198 746**	**(2,7)**	**204 306**	**(13,3)**	**235 541**

Le budget du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche diminue globalement de 2,7 % en 1987-1988 par rapport aux dépenses probables de 1986-1987. Cette diminution s'explique par la réduction des budgets des différents programmes de soutien aux activités et aux organismes de loisir. Il faut toutefois souligner le transfert en provenance du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, de la gestion de l'ensemble du budget du programme «Jeunes volontaires» et de celui de la surveillance de la pêche en eau à marée des poissons d'eau douce qui était auparavant sous la juridiction du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

1. Soutien aux municipalités et aux organismes de loisir: 19 219 k$/Variation: (21,8 %)

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité aux loisirs par une assistance financière et technique aux municipalités et aux organismes de loisir. La baisse observée résulte essentiellement de l'abandon du programme de soutien aux activités de loisir municipal pour un montant de 4,5 millions $ et la diminution de 1,7 million $ du budget destiné au développement des infrastructures de ski alpin. Par ailleurs, le budget du programme de soutien au développement des équipements de loisir connaîtra une augmentation d'environ 1,8 million $ par rapport à la dépense probable de 1986-1987.

2. Promotion du loisir socio-culturel: 10 251 k$/Variation: (9,9 %)

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité de la population aux activités de loisir socio-culturel par une assistance financière et technique. La diminution du budget s'explique par le resserrement de la politique de soutien aux organismes nationaux de loisir socio-culturel ainsi que de l'assistance aux activités culturelles et aux fêtes de même qu'au réseau d'hébergement de loisir touristique.

3. Plein air, parcs et réserves: 53 223 k$/Variation: (13,0 %)

Ce programme vise à préserver des parties du patrimoine naturel québécois à des fins d'éducation et de récréation ainsi qu'à promouvoir et favoriser la pratique des activités de plein air par une assistance technique et financière et la mise en place d'un réseau d'équipements et de sites.

La diminution prévue des dépenses est attribuable principalement à l'arrêt du programme de soutien à la mise en valeur des espaces de plein air et des habitats fauniques dans l'Archipel de Montréal et à un ralentissement du rythme de développement des parc régionaux. Les crédits prévus pour 1987-1988 sont de plus affectés par les cessions et concessions d'activités dans le réseau des parcs et des réserves fauniques du ministère.

Ce programme assure enfin le paiement de la subvention d'équilibre budgétaire versée à la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ). Les prévisions budgétaires pour la prochaine année font état d'une nette amélioration de la situation financière de la Société.

4 Promotion de l'activité physique et du sport: 12 215 k$/Variation: (11,3 %)

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité de la population aux activités sportives et à encourager l'élite par une assistance financière et technique.

La baisse des crédits par rapport à la dépense probable s'explique par une révision de la politique de soutien aux organismes de loisirs nationaux d'activité physique et de sport ainsi que par une modification de la stratégie de promotion de l'activité physique dans le cadre de Kino-Québec.

5. Gestion interne et soutien: 54 029 k$/Variation: 12.1 %

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques et financières essentielles à la gestion des programmes du ministère. De plus, on y retrouve les crédits afférents au programme «Jeunes volontaires» dont la gestion complète a été transférée du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

L'écart entre les crédits en 1987-1988 et la dépense probable de 1986-1987 s'explique en partie par une péremption de crédits d'environ 4,0 millions $ en 1986-1987.

6. Régie de la sécurité dans les sports: 2 664 k$/Variation: 7,2 %

Ce programme vise à assurer la sécurité dans la pratique des sports par la promotion, l'éducation, la recherche, l'assistance technique et la surveillance de certaines manifestations sportives. La hausse des crédits en 1987-1988 reflète l'indexation régulière des salaires et des autres dépenses par rapport au niveau des crédits utilisés en 1986-1987.

7. Gestion des ressources fauniques: 47 145 k$/Variation: 10,5 %

Ce programme vise à assurer le maintien, l'amélioration et la protection des ressources fauniques du territoire québécois en recherchant l'équilibre écologique du milieu et l'utilisation rationnelle des ressources.

L'augmentation des dépenses prévue à ce programme provient d'une part du transfert de responsabilité du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche de la surveillance de la pêche en eau à marée des poissons d'eau douce et des dépenses de fonctionnement s'y rattachant. D'autre part, le ministère prévoit intensifier au cours de 1987-1988 ses interventions en matière de mise en valeur et de conservation de la faune et de ses habitats.

MAIN-D'OEUVRE ET SÉCURITÉ DU REVENU

	1987-1988		1986-1987		1985-1986
Programmes	Crédits (000 $)	Variation %	Dépenses probables (000 $)	Variation %	Dépenses (000 $)
1. Direction et gestion	174 201	5,3	165 505	2,2	161 896
2. Administration déléguée de programmes en sécurité du revenu	42 025	7,0	39 282	11,3	35 281
3. Direction et gestion de la Commission des affaires sociales	7 197	15,9	6 208	10,6	5 615
4. Allocations familiales	217 969	4,5	208 527	3,3	201 908
5. Allocations de maternité	9 334	(0,1)	9 342	0,6	9 284
6. Prestations d'aide sociale	2 152 032	(0,4)	2 159 698	(0,8)	2 177 329
7. Assistance-maladie	150 341	6,8	140 775	3,0	136 628
8. Sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	13 343	7,9	12 369	2,8	12 037
9. Formation professionnelle de la main-d'oeuvre	144 241	11,2	129 655	29,4	100 196
10. Protection et développement de l'emploi	129 115		38 374		22 634
Total	**3 039 798**	**4,5**	**2 909 735**	**1,6**	**2 862 808**

Le budget du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu sera de 3 039,8 millions $ en 1987-1988, soit une augmentation de 4,5 % par rapport aux dépenses probables 1986-1987.

1. Direction et gestion: 174 201 k$/Variation: 5,3 %

Ce programme comprend les crédits requis pour la direction du ministère de même que pour le fonctionnement du réseau Travail-Québec. La hausse des crédits s'explique principalement par l'indexation des dépenses salariales et par l'augmentation des dépenses de fonctionnement, notamment les loyers et les sommes nécessaires au développement des systèmes.

2. Administration déléguée de programmes en sécurité du revenu: 42 025 k$/Variation: 7,0 %

Ce programme comprend les crédits requis pour l'administration déléguée de certains programmes de sécurité du revenu. Il s'agit:

- de l'administration par la Régie des rentes du Québec des allocations familiales et des régimes supplémentaires de rentes: 7 706 k$;
- de l'administration par la Régie de l'assurance-maladie du Québec du programme d'assistance-maladie: 5 282 k$;
- de l'administration de l'aide sociale par la Ville de Montréal sur son territoire: 29 037 k$.

La hausse des crédits est principalement attribuable à un accroissement des coûts pour la gestion du programme de l'aide sociale par la Ville de Montréal.

3. Direction et gestion de la Commission des affaires sociales: 7 197 k$/Variation: 15,9 %

Ce programme vise à procurer à la Commission des affaires sociales les ressources requises pour entendre les demandes, requêtes et appels relevant de sa juridiction, laquelle couvre les domaines suivants:

- aide et allocations sociales;
- protection du malade mental;
- services de santé et services sociaux;
- régime de rentes;
- indemnisation des accidents de travail, des sauveteurs et des victimes d'actes criminels;
- assurance-automobile.

La hausse s'explique par l'ajustement des crédits de fonctionnement pour les effectifs obtenus en 1986-1987 afin de permettre d'éliminer la liste d'attente dans le domaine des accidents du travail et par l'indexation des dépenses salariales.

4. Allocations familiales: 217 969 k$/Variation: 4,5 %

Ce programme vise à compenser une partie des charges familiales. Il comprend les allocations familiales de base et les allocations familiales supplémentaires pour enfants handicapés. Ces allocations ont été indexées de 4,1 % le 1er janvier 1987 et la composition de la clientèle s'est modifiée.

5. Allocations de maternité: 9 334 k$/Variation: (0,1 %)

Ce programme vise à assister financièrement la femme au travail en lui versant une allocation de 240 $ afin de couvrir le délai de carence de deux semaines imposé avant de retirer des prestations de maternité dans le cadre du programme d'assurance-chômage. La diminution de crédits s'explique par une légère réduction de la prévision de clientèle.

6. Prestations d'aide sociale: 2 152 032 k$/Variation: (0,4 %)

Ce programme vise à assurer à tout ménage un revenu minimum fondé sur la différence entre ses ressources et ses besoins essentiels.

Les dépenses probables 1986-1987 incluent un montant de 52,0 millions $ pour le paiement des allocations de participation et frais de garde des participants aux mesures de développement de l'employabilité alors que dans les crédits 1987-1988 ce montant est imputé au programme 10. Sur une base comparable, les dépenses de prestation en 1986-1987 s'élèvent à 2 107,7 millions $ par rapport à des crédits de 2 152,0 millions $ en 1987-1988, ce qui représente un écart de 44,3 millions $ et une augmentation de 2,1 %. Cette augmentation résulte d'une part de l'indexation des prestations le 1er janvier de chaque année et d'autre part de l'évolution de la clientèle qui serait en 1987-1988 inférieure en moyenne d'environ 2 % par rapport à 1986-1987.

7. Assistance-maladie: 150 341 k$/Variation: 6,8 %

Le programme d'assistance-maladie vise à défrayer le coût des médicaments et des appareils médicaux ainsi que les services dentaires et optométriques fournis aux bénéficiaires de l'aide sociale. Les médicaments et services fournis par un pharmacien sur ordonnance d'un médecin totalisent 94 millions $; la fourniture de prothèses et orthèses diverses représente des déboursés de 19,1 millions $; enfin, les services assurés rendus par un optométriste ou un dentiste requièrent des crédits de 37,2 millions $. L'augmentation de 6,8 % s'explique principalement par l'évolution des coûts des médicaments, des prothèses et orthèses.

8. Sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris: 13 343 k$/Variation: 7,9 %

Ce programme vise à doter l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris des sommes requises pour son fonctionnement et pour le versement d'allocations aux Cris s'adonnant à des activités traditionnelles de chasse et de pêche. La hausse des crédits s'explique par l'indexation des allocations et des dépenses de fonctionnement.

9. Formation professionnelle de la main d'oeuvre: 144 241 k$/Variation: 11,2 %

Ce programme vise à favoriser le développement de la formation professionnelle de la main-d'oeuvre afin de faciliter à cette clientèle l'obtention et la conservation des emplois. La hausse des crédits s'explique par la signature de l'Accord Canada-Québec sur la formation en établissement, par l'indexation des dépenses salariales et par l'augmentation des dépenses prévues du programme «Soutien à la formation en entreprise».

10. Protection et développement de l'emploi: 129 115 k$

Ce programme vise à assurer la protection des emplois, à faciliter, au besoin, le reclassement de la main-d'oeuvre et à favoriser la réalisation de projets permettant d'accroître l'employabilité et l'emploi. Les crédits accordés en 1987-1988 permettront essentiellement:

- de protéger la main-d'oeuvre contre les changements économiques en facilitant le reclassement;
- de poursuivre les projets visant à maintenir ou accroître l'employabilité des bénéficiaires: stages en milieu de travail, travaux communautaires, rattrapage scolaire et retour aux études postsecondaires des chefs de famille monoparentales bénéficiaires de l'aide sociale;
- de poursuivre les programmes visant à soutenir les jeunes et les défavorisés dans leur démarche de recherche et de création d'emplois: Bon d'emploi Plus et Jeunes Promoteurs, Groupes de soutien aux initiatives jeunesse, Services externes de main-d'oeuvre.

La variation des crédits ne peut être analysée par rapport aux dépenses probables de 38,4 millions $, puisque ce montant exclut toutes les sommes qui, en cours d'année, ont été transférées dans un autre programme du ministère ou à un autre ministère. Sur une base comparable, les dépenses probables 1986-1987 sont plutôt de l'ordre de 98,9 millions $ alors que les crédits 1987-1988 sont de 129,1 millions $, ce qui représente une hausse de 30,5 %, en tenant compte du transfert de crédits du programme Jeunes volontaires au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Cette augmentation s'explique principalement par la croissance des budgets alloués aux programmes Bon d'emploi Plus et Jeunes promoteurs qui ont atteint leur rythme de croisière au deuxième semestre de 1986-1987 et par l'augmentation des crédits des programmes de développement de l'employabilité.

OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC

	1987-1988		1986-1987		1985-1986
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Administration et consultation	12 168	11,7	10 889	4,4	10 434
2. Développement régional	33 468	0,6	33 255	(8,5)	36 339
Total	**45 636**	**3,4**	**44 144**	**(5,6)**	**46 773**

Sous la responsabilité du ministre des Transports, l'Office a pour mandat de favoriser la concertation entre les intervenants gouvernementaux et les agents économiques en régions. À ce titre, il est notamment chargé de l'organisation des conférences socio-économiques régionales, de la gestion du fonds de développement régional et de l'octroi d'une assistance financière à des projets communautaires de création d'emploi.

1. Administration et consultation: 12 168 k$/Variation: 11,7 %

Ce programme, en plus de permettre la définition des politiques gouvernementales en matière de développement régional, vise à fournir un support financier à un réseau régional d'organismes de consultation ainsi qu'à apporter un support technique au ministre responsable pour la réalisation de son mandat.

La croissance de 11,7 % est principalement attribuable au transfert à ce programme de la responsabilité administrative de l'organisation des conférences socio-économiques régionales, auparavant sous la responsabilité du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu.

2. Développement régional: 33 468 k$/Variation: 0,6 %

Les crédits inscrits à ce programme visent à permettre la réalisation de projets favorisant le développement régional et la création d'emplois communautaires. Dans le cas du «Fonds de développement régional» l'aide peut être versée par l'entremise des ministères sectoriels. Les crédits pour 1987-1988 correspondent principalement aux engagements qui ont été comptabilisés comme dépenses probables en 1986-1987.

ORGANISME RELEVANT DU MINISTRE DÉLÉGUÉ À L'ADMINISTRATION

	1987-1988		1986-1987		1985-1986
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	421 489	11,9	376 627	11,0	339 281
2. Régime de retraite des enseignants	618 248	11,8	552 886	10,6	499 880
Total	**1 039 737**	**11,9**	**929 513**	**10,8**	**839 161**

Les principaux régimes de retraite budgétés aux crédits de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) sont: le régime de retraite des fonctionnaires, le régime de retraite des enseignants, le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale.

Les crédits prévus au budget de la CARRA croissent de 11,9 % par rapport aux dépenses probables de 1986-1987. Cette croissance résulte de l'évolution du coût des régimes de retraite et plus spécifiquement, de la comptabilisation des intérêts, 6,0 %, de l'amortissement du déficit actuariel des anciens régimes, 3,9 %, et enfin de la contribution de l'employeur pour le service courant, 2,0 %.

ORGANISMES RELEVANT DE LA MINISTRE DÉLÉGUÉE À LA CONDITION FÉMININE

	1987-1988		1986-1987		1985-1986
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	(000 $)	%	(000 $)	%	(000 $)
1. Conseil du statut de la femme	3 425	2,9	3 329	2,7	3 241
2. Office des services de garde à l'enfance	82 186	2,0	80 595	14,9	70 166
Total	**85 611**	**2,0**	**83 924**	**14,3**	**73 407**

1. Conseil du statut de la femme: 3 425 k$/Variation: 2,9 %

Au terme de sa loi, le Conseil du statut de la femme est un organisme d'étude et de consultation qui doit donner son avis sur toute question relative aux sujets concernant l'égalité et le respect des droits et du statut de la femme. La loi lui confère aussi le pouvoir de fournir de l'information au public sur toute question individuelle ou collective ayant trait à la condition des femmes. Pour ce faire, le Conseil du statut de la femme dispose d'un réseau régional de consultation, d'un centre de documentation, d'outils d'information ainsi que d'un service de recherche.

2. Office des services de garde à l'enfance: 82 186 k$/Variation: 2,0 %

Ce programme vise à apporter une aide financière aux familles pour la garde des enfants et à assurer le développement et le fonctionnement de services de garde en garderies, en milieu familial et en milieu scolaire. La hausse des crédits en 1987-1988 s'explique principalement par l'indexation des dépenses salariales, par la hausse du coût des loyers de l'Office suite au déménagement prévu de son siège social et par l'impact sur les dépenses de transfert du développement de places autorisé au cours de 1986-1987.

ORGANISMES RELEVANT DE LA VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL EXÉCUTIF

	1987-1988		1986-1987		1985-1986
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Commission de la fonction publique	2 093	5,0	1 993	14,3	1 744
2. Office des ressources humaines	21 358	15,1	18 562	(4,2)	19 368
3. Contributions du gouvernement à titre d'employeur	174 689	3,6	168 610	9,0	154 626
Total	**198 140**	**4,7**	**189 165**	**7,6**	**175 738**

Cette section du budget regroupe les dépenses de fonctionnement de deux organismes qui sont sous la responsabilité de la vice-présidente du Conseil exécutif ainsi que les diverses contributions que le gouvernement doit directement encourir à titre d'employeur.

1. Commission de la fonction publique: 2 093 k$/Variation: 5,0 %

La Commission est un organisme de surveillance dont le mandat est de statuer sur les recours exercés par les membres du personnel de la fonction publique dans les domaines prévus par la loi et de vérifier le caractère impartial et équitable des décisions affectant les fonctionnaires de même que l'observance de la loi et des règlements relativement aux mécanismes de recrutement et de promotion. L'augmentation des crédits pour 1987-1988 reflète l'accroissement des coûts de fonctionnement et des salaires conformément aux nouvelles conventions collectives.

2. Office des ressources humaines: 21 358 k$/Variation: 15,1 %

L'Office a pour mandat d'assurer le recrutement, la sélection, la déclaration d'aptitudes des candidats à la nomination et à la promotion dans la fonction publique. Il a également la responsabilité du développement et de l'exploitation du système d'information de gestion en matière de ressources humaines. La croissance de 15,1 % des crédits s'explique notamment par la prise en charge par l'Office d'un budget de l'ordre de 1,0 million $ relatif au programme «Développement de l'employabilité» auparavant sous la responsabilité du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu.

3. Contributions du gouvernement à titre d'employeur: 174 689 k$/Variation: 3,6 %

Ce programme assure le paiement des avantages sociaux consentis aux employés de la fonction publique et des contributions du gouvernement à titre d'employeur soit 27,8 millions $ au régime des rentes, 66,6 millions $ à l'assurance-maladie, 42,9 millions $ à l'assurance-chômage et 19,8 millions $ à la Commission de la santé et de la sécurité au travail.

PERSONNES DÉSIGNÉES PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

	1987-1988		1986-1987		1985-1986
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Le protecteur du citoyen	2 666	1,8	2 620	13,3	2 313
2. Le vérificateur général	11 907	10,9	10 735	18,4	9 068
3. Administration du système électoral	10 500	5,9	9 919	(80,5)	50 977
Total	**25 073**	**7,7**	**23 274**	**(62,7)**	**62 358**

Cette section du budget regroupe trois organismes qui doivent rendre compte de leurs activités directement à l'Assemblée nationale.

1. Le protecteur du citoyen: 2 666 k$/Variation: 1,8 %

Ce programme vise à permettre au protecteur du citoyen de se saisir des griefs des citoyens à l'endroit de l'administration publique. La forte hausse des dépenses en 1986-1987 s'explique par un ajustement important du coût des loyers consécutif à la relocalisation des effectifs de cet organisme et d'un niveau d'activité plus élevé.

2. Le vérificateur général: 11 907 k$/Variation: 10,9 %

Ce programme vise à effectuer la vérification financière, la vérification de la conformité et celle de l'optimisation des ressources, du Fonds consolidé du revenu, des ministères et de plusieurs organismes et entreprises du gouvernement. Le résultat de cette vérification fait l'objet d'un rapport déposé à l'Assemblée nationale. Il est à remarquer que le niveau des ressources budgétaires du vérificateur général est approuvé par le Bureau de l'Assemblée nationale.

3. Administration du système électoral: 10 500 k$/Variation: 5,9 %

Ce programme comprend les crédits nécessaires à l'application des lois concernant l'administration des élections et le financement des partis politiques. Les prévisions des crédits tiennent compte de la suspension du recensement annuel des électeurs.

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

	1987-1988		1986-1987		1985-1986
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programme	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Régime d'assurance-maladie	1 841 186	5,9	1 738 634	8,1	1 608 331

La Régie de l'assurance-maladie du Québec administre le régime d'assurance-maladie depuis le 1er novembre 1970 et défraie le coût des programmes assurés. Son budget atteindra 1 841,2 millions $ en 1987-1988, soit une augmentation de 5,9 % par rapport aux dépenses probables de 1986-1987. Cette variation exclut l'impact des augmentations de tarifs des professionnels de la santé à être négociées pour 1987-1988.

Les principaux services assurés sont les services médicaux, optométriques et dentaires ainsi que les médicaments pour les personnes âgées.

Services médicaux: 1 423 995 k$/Variation: 5,3 %

Cette catégorie, qui représente 77,3 % du budget total de la Régie, regroupe tous les services rendus par les médecins omnipraticiens ou spécialistes oeuvrant dans le cadre du régime d'assurance-maladie ou du régime d'assurance-hospitalisation, qu'ils soient rémunérés à l'acte, à la vacation ou à salaire.

La croissance des coûts prévus s'explique par l'évolution du nombre de médecins qui augmente annuellement de 2,5 % ainsi que par l'évolution quantitative et qualitative de la pratique médicale qui entraîne une hausse de coûts d'environ 1,6 %. La prévision de crédits tient compte également de la participation du gouvernement aux frais croissants d'assurance-responsabilité professionnelle pour certains groupes de médecins à hauts risques.

Services optométriques: 38 557 k$/Variation: 8,8 %

Cette catégorie regroupe les services rendus par un optométriste dans le cadre des soins assurés par le régime d'assurance-maladie. L'augmentation des coûts prévus s'explique principalement par une participation accrue des bénéficiaires conjuguée à une augmentation de 2,9 % du nombre de dispensateurs. L'utilisation croissante des services optométriques serait imputable à certains facteurs tels que le développement de diverses activités sportives ainsi qu'au vieillissement de la population.

Services dentaires: 64 881 k$/Variation: (10,3 %)

Les crédits prévus à ce titre serviront à défrayer le coût des services offerts aux enfants de moins de seize ans de même que le coût de certains services rendus par un dentiste ou un spécialiste en chirurgie buccale ou maxillo-faciale dans un centre hospitalier.

La décroissance du coût de ces services s'explique par l'application en 1987-1988 de la décision de ne plus assurer la deuxième visite annuelle chez le dentiste. En excluant cette mesure, la croissance réelle de ces programmes en 1987-1988 serait de 1,2 % et s'expliquerait par l'évolution du nombre de dispensateurs.

Médicaments et services pharmaceutiques aux personnes âgées: 239 446 k$/Variation 15,2 %

Les médicaments et les services fournis par un pharmacien sur ordonnance d'un médecin ou d'un dentiste sont assurés pour les personnes âgées de 65 ans et plus. La croissance de ce programme

s'explique par l'augmentation rapide du coût moyen qui est estimée à 10,9 % et par une hausse de 8,9 % de la consommation des médicaments, principalement à cause du vieillissement de la population.

Autres programmes et administration: 74 307 k$/Variation: 4,5 %

Les autres programmes comprennent la fourniture de prothèses diverses et d'appareils orthopédiques ainsi que l'attribution de bourses et incitatifs à des professionnels de la santé. Ces programmes impliqueront des dépenses de 34,5 millions $, soit une croissance de 16,5 % qui découle principalement de l'évolution des coûts des prothèses et orthèses et de l'augmentation des bourses et des mesures incitatives visant à solutionner le problème de la répartition des effectifs médicaux dans les régions éloignées.

L'administration de l'ensemble du régime coûtera à la Régie 39,8 millions $, déduction faite de ses revenus propres. Par rapport au coût des programmes administrés, les frais d'administration représentent 2,2 % des coûts prévus.

RELATIONS INTERNATIONALES

	1987-1988		1986-1987		1985-1986
Programmes	**Crédits (000 $)**	**Variation %**	**Dépenses probables (000 $)**	**Variation %**	**Dépenses (000 $)**
1. Affaires internationales	54 391	24,3	43 774	(12,5)	50 021
2. Office franco-québécois pour la jeunesse	1 510	(11,7)	1 710	(10,5)	1 910
3. Gestion interne et soutien	10 407	7,6	9 675	(4,2)	10 096
Total	**66 308**	**20,2**	**55 159**	**(11,1)**	**62 027**

1. Affaires internationales: 54 391 k$/Variation: 24,3 %

Ce programme vise à assurer le prolongement international des responsabilités constitutionnelles et politiques du gouvernement en maintenant un réseau de bureaux et de délégations à l'extérieur du Québec ainsi qu'en mettant en oeuvre des programmes d'activités internationales.

L'augmentation importante des crédits 1987-1988 s'explique par le démarrage, conjointement avec l'Agence canadienne de développement international, de nouveaux projets de coopération avec certaines nations du Tiers monde et, de façon plus significative, par la tenue à Québec en 1987-1988 du Sommet des chefs d'État et de gouvernement ayant en commun l'usage du français.

2. Office franco-québécois pour la jeunesse: 1 510 k$/Variation: (11,7 %)

Ce programme vise le rapprochement des deux communautés en permettant aux jeunes de mieux les connaître par le moyen de voyages-échanges. La diminution de crédits reflète les efforts de rationalisation dans les modalités d'échanges.

3. Gestion interne et soutien: 10 407 k$/Variation: 7,6 %

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, matérielles et financières, essentielles à la gestion des programmes du ministère. L'augmentation des crédits pour 1987-1988 s'explique par la hausse générale des coûts de fonctionnement, et notamment les hausses de salaires découlant des nouvelles conventions collectives de travail.

REVENU

	1987-1988		1986-1987		1985-1986
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Administration fiscale	256 388	9,8	233 483	5,1	222 105
2. Supplément au revenu de travail	26 600	(1,8)	27 100	21,4	22 319
3. Remboursements à certains travailleurs autonomes d'une partie de leurs contributions au régime de rentes du Québec	170	(29,2)	240	(24,5)	318
4. Contrôle des jeux de hasard et des courses	3 836	7,5	3 567	17,5	3 036
Total	**286 994**	**8,5**	**264 390**	**6,7**	**247 778**

Le budget du ministère du Revenu atteindra 287,0 millions $ en 1987-1988, soit une augmentation de 8,5 %. Près de 90 % du budget se retrouve dans le programme d'administration fiscale.

1. Administration fiscale: 256 388 k$/Variation: 9,8 %

Ce programme vise à percevoir les sommes dues par les mandataires et contribuables assujettis aux lois fiscales. L'augmentation des crédits de ce programme en 1987-1988 traduit notamment la volonté du gouvernement d'améliorer l'équité fiscale vis-à-vis l'ensemble des contribuables et de donner une importance accrue à la poursuite de la refonte des systèmes administratifs du ministère en y consacrant des sommes additionnelles de 9,6 millions $.

2. Supplément au revenu de travail: 26 600 k$/Variation: (1,8 %)

L'objectif de ce programme est de fournir un supplément aux travailleurs à faible revenu en leur versant des prestations basées sur le revenu du ménage. La faible variation des crédits indique une stabilisation de la clientèle admissible aux avantages accordés par le programme en 1987-1988.

3. Remboursements à certains travailleurs autonomes d'une partie de leurs contributions au régime de rentes du Québec: 170 k$/Variation: (29,2 %)

Ce programme vise à alléger la contribution de certains travailleurs autonomes au régime des rentes du Québec. La baisse significative du niveau des crédits reflète la diminution constante du nombre de bénéficiaires admissibles au remboursement.

4. Contrôle des jeux de hasard et des courses: 3 836 k$/Variation: 7,5 %

Ce programme vise à protéger le public à l'occasion de l'organisation et de la conduite des jeux de hasard et de courses sur lesquelles le pari mutuel est permis. L'augmentation des crédits 1987-1988 reflète l'indexation des dépenses de la Régie des loteries et courses du Québec.

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

	1987-1988		1986-1987		1985-1986
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Services communautaires	435 992	10,5	394 455	3,1	382 441
2. Soutien aux organismes bénévoles	27 846	6,7	26 102	6,9	24 427
3. Services des centres hospitaliers de courte durée	4 391 419	10,5	3 972 789	4,8	3 791 388
4. Services des centres de services sociaux	291 081	6,9	272 394	10,6	246 375
5. Services des centres de réadaptation	625 453	7,1	583 989	1,7	574 216
6. Services des centres d'accueil, d'hébergement et des centres hospitaliers de soins de longue durée	990 601	(0,1)	991 976	6,5	931 833
7. Coordination de la recherche	27 843	7,3	25 960	8,2	23 982
8. Direction et coordination régionale	214 294	3,1	207 947	11,5	186 479
9. Office des personnes handicapées du Québec	43 885	5,3	41 691	10,6	37 684
Total	**7 048 414**	**8,1**	**6 517 303**	**5,1**	**6 198 825**

Le ministère de la Santé et des Services sociaux se voit allouer pour 1986-1987 des crédits de 7 048,4 millions $, ce qui représente une augmentation de 531,1 millions $ ou de 8,1 % par rapport à l'année précédente. Afin de faciliter les comparaisons avec l'exercice précédent, les dépenses probables 1986-1987 servant de base à l'établissement des variations tiennent compte des virements de crédits effectués dans le cadre de la présentation des crédits détaillés 1987-1988.

1. Services communautaires: 435 992 k$/Variation: 10,5 %

Ce programme concerne les services de première ligne et de prévention offerts par les centres locaux de services communautaires. L'augmentation de 10,5 % des crédits de ce programme est tout d'abord attribuable à une hausse de 23,7 millions $ des coûs de fonctionnement découlant des nouvelles conventions collectives et de l'indexation des autres dépenses. Les crédits pour 1987-1988 prévoient également un accroissement de 10,4 millions $ des budgets de maintien à domicile pour le désengorgement des urgences et de 3,0 millions $ pour faire face à la hausse du nombre de personnes âgées.

2. Soutien aux organismes bénévoles: 27 846 k$/Variation: 6,7 %

Le programme de soutien aux organismes bénévoles vise à faciliter la participation des organismes bénévoles à la réalisation des programmes de santé et de services sociaux. Les crédits octroyés aux organismes bénévoles sont majorés de 1,7 million $ afin de leur permettre de poursuivre adéquatement leurs activités.

3. Services des centres hospitaliers de courte durée: 4 391 419 k$/Variation: 10,5 %

Ces crédits servent à financer les dépenses de fonctionnement et d'immobilisations des centres hospitaliers de courte durée et psychiatriques. L'augmentation prévue pour 1987-1988 est de 10,5 % mais elle comprend le transfert de sept centres hospitaliers qui étaient auparavant classés comme centres de soins de longue durée. Sur une base comparable, l'augmentation est plutôt de 8,3 %. Elle s'explique principalement par l'augmentation régulière de la rémunération du personnel et des autres dépenses de fonctionnement. Elle comprend de plus un montant additionnel de 13,5 millions $ pour le plan de désengorgement des urgences ainsi qu'une provision de 37,2 millions $ pour aider au financement des centres hospitaliers qui font face à un accroissement de la demande de services résultant du vieillissement de la population et du développement de la technologie médicale.

4. Services des centres de services sociaux: 291 081 k$/Variation: 6,9 %

Ces crédits servent à financer les dépenses de fonctionnement des centres de services sociaux et les subventions aux familles d'accueil. En plus de la hausse régulière des dépenses de fonctionnement, les crédits prévus pour ce programme comprennent une somme de 9,4 millions $ pour la majoration des barèmes et l'encadrement des familles d'accueil.

5. Services des centres de réadaptation: 625 453 k$/Variation: 7,1 %

Ces crédits servent à financer les établissements offrant des services de réadaptation aux personnes handicapées physiques et mentales ainsi qu'aux mésadaptés socio-affectifs. L'accroissement des crédits provient principalement de l'indexation des salaires et des autres dépenses et d'un ajustement de 4,3 millions $ des bases budgétaires de certains établissements.

6. Services des centres d'accueil, d'hébergement et des centres hospitaliers de soins de longue durée: 990 601 k$/Variation: (0,1 %)

Ces crédits servent à financer les établissements hébergeant des bénéficiaires de soins de longue durée dans les centres d'accueil d'hébergement et les centres hospitaliers de soins de longue durée.

Le coût de ce programme en 1987-1988 a été diminué par le transfert de sept centres hospitaliers au programme des services des centres hospitaliers de courte durée. Sur une base comparable, les coûts du programme augmentent de 8,8 %. Cette hausse reflète l'indexation des salaires et des autres dépenses de fonctionnement, de même qu'un ajout de 13,0 millions $ pour le financement des mesures prévues dans le plan de désengorgement des urgences.

7. Coordination de la recherche: 27 843 k$/Variation: 7,3 %

Les crédits alloués à ce programme servent à financer la recherche dans le domaine de la santé et des services sociaux par le biais du Fonds de recherche en santé du Québec et du Conseil québécois de la recherche sociale.

L'accroissement de 1,9 million $ des crédits de ce programme est attribuable au développement du Centre de recherche du Centre hospitalier de l'Université Laval, à l'indexation des budgets de subventions et à l'ajustement des dépenses salariales en fonction des conventions collectives.

8. Direction et coordination régionale: 214 294 k$/Variation: 3,1 %

À même les crédits de ce programme, un montant de 61,2 millions $ est alloué à la direction et à la gestion interne du ministère et un autre de 44,3 millions $ à celle des Conseils régionaux de la santé et des services sociaux. Ils servent également à financer le Conseil des affaires sociales et de la famille au montant de 0,7 million $. Enfin différentes subventions d'appoint totalisant 108,1 millions $ sont versées à divers organismes dont 34,2 millions $ pour le transport ambulancier, 28,8 millions $ pour le fonctionnement de la Société canadienne de la Croix-Rouge, 11,9 millions $ pour

les activités de formation dans le réseau, 10,4 millions $ pour la stabilité et la sécurité d'emploi, 8,4 millions $ pour l'assurance responsabilité et professionnelle des centres hospitaliers et 6,0 millions pour les associations d'établissements.

L'accroissement des crédits alloués à ce programme est principalement attribuable à l'augmentation des salaires des employés cadres et des syndiqués, à un accroissement de 1,6 million $ du budget de la Croix-Rouge et à une augmentation de 1,2 million $ du coût des services ambulanciers.

9. Office des personnes handicapées du Québec: 43 885 k$/Variation: 5,3 %

Ce programme vise à assurer la coordination des services dispensés aux personnes handicapées, à les informer et à les conseiller, à promouvoir leurs intérêts et à favoriser leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. Les crédits de l'OPHQ permettront d'accorder une aide financière de 19,9 millions $ aux centres de travail adapté, de 12,3 millions $ en aide matérielle aux personnes handicapées, de 1,8 million $ aux organismes de promotion et de 1,8 million $ pour favoriser l'intégration au travail des personnes handicapées. La variation des crédits s'explique principalement par l'indexation des dépenses salariales et par l'accroissement du budget de fonctionnement des centres de travail adapté pour tenir compte de l'augmentation du salaire minimum à 4,35 $ depuis le 1er octobre 1986.

SOLLICITEUR GÉNÉRAL

	1987-1988		1986-1987		1985-1986
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Recherche des causes et des circonstances des décès	4 825	19,8	4 027	42,2	2 832
2. Contrôle des permis d'alcool	4 497	(4,6)	4 714	5,1	4 487
3. Garde des détenus et réinsertion sociale des délinquants	106 857	4,3	102 468	(3,0)	105 670
4. Sécurité publique	30 354	4,6	29 018	9,0	26 618
5. Normalisation et surveillance de l'exercice des fonctions de police	3 869	4,9	3 690	2,4	3 605
6. Sûreté du Québec	370 589	9,6	338 224	1,4	333 481
7. Administration	42 433	16,4	36 444	13,6	32 089
Total	**563 424**	**8,6**	**518 585**	**1,9**	**508 782**

Le ministère du Solliciteur général a été créé en 1986-1987. Ses principales activités concernent l'administration du réseau de détention et le maintien de la sécurité publique, dont les services de la Sûreté du Québec. À moins d'indication particulière pour certains programmes, l'augmentation des crédits 1987-1988 reflète la hausse générale des coûts de fonctionnement, notamment les hausses de salaires découlant des nouvelles conventions collectives de travail.

1. Recherche des causes et des circonstances des décès: 4 825 k$/Variation: 19,8 %

Ce programme vise à éclairer la justice au moyen d'investigations et d'enquêtes en vue d'établir les causes des décès de même que leurs circonstances.

La mise en application de la nouvelle Loi sur la recherche des causes et circonstances de décès constitue le principal élément expliquant les augmentations successives de crédits de ce programme.

2. Contrôle des permis d'alcool: 4 497 k$/Variation: (4,6 %)

Ce programme permet l'exercice d'un contrôle des permis d'alcool en vue de protéger le public par la surveillance de l'exploitation des débits d'alcool. La baisse prévue des dépenses résulte de la rationalisation des frais d'administration notamment grâce à une plus grande utilisation de l'informatique.

3. Garde des détenus et réinsertion sociale des délinquants: 106 857 k$/Variation: 4,3 %

Ce programme vise à protéger la société et à assurer aux adultes en probation, détention et libération conditionnelle des services pour faciliter leur réinsertion sociale.

4. Sécurité publique: 30 354 k$/Variation: 4,6 %

Ce programme touche les principales responsabilités du ministère en matière de police et de sécurité publique, notamment: la coordination des activités policières, la formation des policiers, la sécurité des personnes et des édifices du gouvernement et les expertises de médecine légale et de police scientifique.

5. Normalisation et surveillance de l'exercice des fonctions de police: 3 869 k$/Variation: 4,9 %

La Commission de police du Québec a pour fonction de favoriser l'efficacité des services de police au Québec. À cette fin, elle effectue en vertu de la Loi de police ou sur demande du gouvernement des enquêtes concernant tout aspect de la criminalité. Elle détermine aussi les normes d'embauche et de fonctionnement des divers corps policiers et enfin elle procède à leur inspection.

6. Sûreté du Québec: 370 589 k$/Variation: 9,6 %

Ce programme vise le maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité publique dans tout le territoire du Québec, la prévention du crime ainsi que des infractions aux lois du Québec et la recherche des auteurs de crimes et d'infractions. L'augmentation de 9,6 % des crédits est due notamment à l'accroissement des coûts reliés au régime de retraite des membres de ce corps policier.

7. Administration: 42 433 k$/Variation: 16,4 %

Ce programme vise à assurer la direction, la supervision et la coordination de l'ensemble des programmes sous la responsabilité du ministère. L'augmentation de 16,4 % des crédits est due principalement aux coûts relatifs à la création du ministère et au réaménagement des coûts des loyers payables à la Société immobilière du Québec.

TOURISME

	1987-1988		1986-1987		1985-1986
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programme	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Promotion et développement de l'industrie touristique	70 361	1,7	69 206	(8,8)	75 866

Ce programme vise à accroître l'impact économique du secteur touristique, notamment au moyen de programmes d'aide et de services aux entreprises touristiques, de campagnes de promotion sur l'offre touristique québécoise, de services de formation et de perfectionnement du personnel travaillant dans le domaine du tourisme et par la mise en place d'équipements à vocation touristique. Ce programme comprend, en outre, la direction du ministère et ses services de soutien, les crédits reliés à l'Institut du tourisme et de l'hôtellerie du Québec et à la Société du Palais des Congrès.

Les crédits de 1987-1988 représentent une augmentation de 1,7 % par rapport aux dépenses probables de l'exercice 1986-1987 mais une baisse par rapport aux crédits initiaux de ce même exercice. Même si le total des ressources du programme demeure à peu près constant, il y a lieu de noter que le ministère a effectué certains réaménagements de ses crédits entre les activités du programme. En plus des augmentations de traitement consenties dans le cadre des conventions collectives de travail dans le secteur public, il y a hausse de 0,4 million $ à 3,1 millions $ des crédits affectés aux travaux d'infrastructures touristiques. Par ailleurs, les crédits supplémentaires de 1,0 million $ octroyés en 1986-1987 pour la publicité touristique hors-Québec n'ont pas été reconduits. Enfin, les crédits nécessaires pour le financement de la Société du Palais des Congrès de Montréal ont été réduits d'environ 1,1 million $.

TRANSPORTS

	1987-1988		1986-1987		1985-1986
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Systèmes de transports terrestres	412 893	5,3	391 950	(0,4)	393 414
2. Commission des transports du Québec	9 928	4,7	9 478	(1,5)	9 624
3. Construction du réseau routier	332 017	4,3	318 458	(15,3)	376 063
4. Conservation du réseau routier	446 929	1,9	438 747	(2,8)	451 534
5. Gestion interne et soutien	52 827	1,9	51 827	(14,4)	60 528
6. Transport scolaire	318 901	4,1	306 388	3,4	296 333
7. Transports maritime et aérien	62 051	6,5	58 281	(5,4)	61 594
8. Transport aérien gouvernemental	16 662	(14,8)	19 561	66,9	11 720
Total	**1 652 208**	**3,6**	**1 594 690**	**(4,0)**	**1 660 810**

Le ministère des Transports se voit allouer en 1987-1988 des crédits de 1 652,2 millions $, ce qui représente une augmentation de 57,5 millions $ ou de 3,6 % par rapport au niveau de dépenses probables de l'année précédente.

1. Systèmes de transports terrestres: 412 893 k$/Variation: 5,3 %

Ce programme vise à connaître, améliorer et coordonner les systèmes de transports et à apporter une aide financière aux services de transport en commun. La plus grande proportion des crédits est consacrée à l'application de la politique d'aide au transport en commun; la dépense à ce titre devrait atteindre 401,6 millions $ en 1987-1988, ce qui représente une augmentation de 5,8 % par rapport à l'année précédente.

Par cette politique de subvention, le ministère contribue, d'une part, au coût de fonctionnement des services pour environ 214 millions $ et, d'autre part, au paiement des services de la dette du métro de Montréal et de divers autres équipements pour quelque 168,5 millions $. L'augmentation de 5,3 % est attribuable principalement à l'augmentation des subventions au titre de paiement des services de la dette des équipements de transport pour 1987-1988.

2. Commission des transports du Québec: 9 928 k$/Variation: 4,7 %

La Commission des transports du Québec est un organisme qui a compétence sur le transport public, le transport général, le transport de matières en vrac, le transport spécialisé et la location de véhicules. Elle peut délivrer des permis, fixer des taux et tarifs et exercer les autres pouvoirs qui lui sont attribués. Les budgets de la Commission ont été relativement stables au cours des dernières années et l'augmentation de 4,7 % en 1987-1988 s'explique essentiellement par le niveau de crédits non utilisés en 1986-1987.

3. Construction du réseau routier: 332 017 k$/Variation: 4,3 %

Ce programme a pour objectifs de développer et d'améliorer le réseau routier. Les crédits prévus pour 1987-1988 sont du même niveau que les crédits initiaux de 1986-1987 dont environ 14 millions $ n'ont pas été utilisés.

4. Conservation du réseau routier: 446 929 k$/Variation: 1,9 %

Ce programme vise à maintenir la qualité du réseau routier par le biais de la conservation des chaussées, l'entretien des structures, l'entretien des équipements de contrôle et de sécurité et l'entretien d'hiver. Les dépenses prévues pour 1987-1988 demeurent stables par rapport à celles de 1986-1987.

5. Gestion interne et soutien: 52 827 k$/Variation: 1,9 %

Ce programme a pour objectifs de planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques et financières essentielles à la gestion des activités du ministère. On retrouve également à l'intérieur de ce programme les subventions versées aux municipalités pour l'amélioration du réseau routier municipal. Les crédits prévus à ce chapitre en 1987-1988 demeurent sensiblement équivalents à la dépense probable de 1986-1987.

6. Transport scolaire: 318 901 k$/Variation: 4,1 %

Ce programme permet aux institutions des niveaux primaire et secondaire d'assurer des services de transport aux étudiants. La variation découle de la mise en place en 1985-1986 d'un cadre financier dont les règles budgétaires prévoient des augmentations basées, entre autres, sur le taux d'inflation de l'année précédente.

7. Transports maritime et aérien: 62 051 k$/Variation: 6,5 %

Ce programme sert à assurer le maintien, l'amélioration et le développement des services de transports maritime et aérien. Dans le domaine maritime, le gouvernement subventionne une partie des frais de fonctionnement de la Société des traversiers du Québec de même que ceux de huit traverses privées. Cependant, le budget de ce secteur augmente principalement en raison d'une subvention de 3,4 millions $ versée pour fins d'immobilisations au Port de Valleyfield.

En ce qui a trait au secteur aérien, le budget est alloué principalement à la construction d'infrastructures aéroportuaires dans le Nouveau-Québec qui fait l'objet d'une entente fédérale-provinciale. Le budget prévu dans ce secteur est stable par rapport à l'année précédente. Rappelons, par ailleurs, que les crédits prévus pour Québécair en 1986-1987 ont été en bonne partie périmés en raison de la privatisation de la Société.

8. Transport aérien gouvernemental: 16 662 k$/Variation: (14,8 %)

Ce programme vise à fournir des services spécialisés de transport aérien à des fins gouvernementales. Il regroupe le transport des malades par avion-ambulance et des passagers ainsi que la protection de la forêt contre les incendies. La baisse du budget est essentiellement due à une diminution des paiements liés à l'achat de deux CL-215 pour la lutte contre les incendies de forêt et au transfert de certaines dépenses au Fonds renouvelable du service aérien.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

	1987-1988		1986-1987		1985-1986
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Relations et normes de travail	9 803	0,9	9 715	15,3	8 429
2. Aide financière à l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération	1 633	10,0	1 485	89,2	785
3. Conseil des services essentiels	2 689	5,4	2 552	59,8	1 597
4. Direction et gestion interne	11 269	16,6	9 666	(17,9)	11 776
5. Qualification professionnelle des entrepreneurs en construction	4 790	6,5	4 499	(4,3)	4 700
6. Sécurité dans les bâtiments et dans les lieux publics	26 150	1,5	25 770	(9,3)	28 401
7. Aide financière relative aux activités de placement de l'Office de la construction du Québec	—	—	2 800	(35,7)	4 355
8. Aide financière à la Commission de la santé et de la sécurité du travail	—	—	—	—	5 418
Total	**56 334**	**(0,3)**	**56 487**	**(13,7)**	**65 461**

Le budget du ministère du Travail est de 56,3 millions $ en 1987-1988, soit une baisse de 0,3 % par rapport aux dépenses probables de 1986-1987.

1. Relations et normes de travail: 9 803 k$/Variation: 0,9 %

Ce programme vise à établir le cadre des relations entre employeurs ou associations d'employeurs et salariés ou associations de salariés, à favoriser ces relations et à étendre des conditions de travail déjà négociées à des groupes de travailleurs non assujettis à des conventions collectives.

La faible augmentation résulte du transfert vers le programme 4 «Direction et gestion interne» de certains crédits pour ajuster l'enveloppe des traitements et pour y regrouper les ressources affectées à l'entretien et à l'équipement.

2. Aide financière à l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération: 1 633 k$/ Variation: 10,0 %

Ce programme vise à fournir à l'Institut une aide financière lui permettant d'offrir aux parties patronales et syndicales des données objectives et uniformes pouvant servir de bases à la détermination de la rémunération des employés des secteurs public et parapublic. L'augmentation s'explique par le fait que la mise en place de l'Institut n'était pas complétée au début de 1986-1987.

3. Conseil des services essentiels: 2 689 k$/Variation: 5,4 %

Le Conseil des services essentiels est chargé d'assurer le maintien des services jugés essentiels lorsque des travailleurs exercent leur droit de grève dans les services de santé, les services sociaux et certains services publics. La hausse des crédits s'explique par l'indexation des dépenses de fonctionnement.

4. Direction et gestion interne: 11 269 k$/Variation: 16,6 %

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, financières et matérielles essentielles à la gestion du ministère, à favoriser l'acquisition des connaissances nécessaires à la mise en oeuvre de programmes et d'activités dans le domaine des relations de travail et à développer les normes de sécurité applicables aux bâtiments et lieux publics. Ce programme comprend aussi les crédits du Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre.

La hausse des crédits découle d'un transfert d'effectifs en provenance du programme «Sécurité dans les bâtiments et dans les lieux publics». Ces effectifs sont chargés de l'élaboration des normes de sécurité dans les bâtiments et les lieux publics. De plus, un regroupement des crédits affectés à l'entretien et à l'équipement a été effectué.

5. Qualification professionnelle des entrepreneurs en construction: 4 790 k$/Variation: 6,5 %

Ce programme vise à permettre à la Régie des entreprises de construction de réglementer la compétence et la solvabilité des entreprises de construction. L'augmentation est due à l'indexation des dépenses de fonctionnement.

6. Sécurité dans les bâtiments et dans les lieux publics: 26 150 k$/Variation: 1,5 %

Ce programme vise la protection du public en s'assurant de la sécurité et de l'hygiène dans les bâtiments, les lieux publics et les installations techniques. Le regroupement au programme «Direction et gestion interne» des effectifs chargés de la conception des normes de sécurité dans les bâtiments et les lieux publics explique la faible hausse des crédits par rapport aux dépenses probables 1986-1987.